

Projet  
d'établissement  
2023-2027



IME Les  
Hirondelles  
Limoux

# SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	Erreur ! Signet non défini.
<i>PREAMBULE : LA CONSTRUCTION D'UN PROJET</i> .....	4
<b>IDENTITE</b> .....	<b>6</b>
L'AFDAIM-ADAPEI 11 .....	6
L'ETABLISSEMENT .....	10
<b>MISSION &amp; PRINCIPES D'ACCOMPAGNEMENT</b> .....	<b>13</b>
MISSIONS .....	13
AUTORISATIONS ET MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT .....	15
CADRE DE REFERENCE .....	16
PRINCIPES D'ACCOMPAGNEMENT.....	19
<b>PUBLIC</b> .....	<b>24</b>
PERSONNES ACCOMPAGNEES .....	25
ENVIRONNEMENT AIDANT.....	28
<b>NATURE ET OFFRE DE SERVICES : PRESTATIONS</b> .....	<b>30</b>
PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT.....	31
PRESTATION INDIRECTE .....	37
PARTENARIATS ET OUVERTURE .....	39
<b>PRINCIPES D'ORGANISATION</b> .....	<b>42</b>
GOUVERNANCE & DIRIGEANCE .....	43
PROJET SOCIAL .....	43
AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE – EVALUATION.....	46
ORGANISATION PROFESSIONNELLE .....	48
<b>PERSPECTIVES</b> .....	<b>51</b>
GLOSSAIRE.....	53

A photograph of two men in winter clothing leaning against tree trunks in a snowy forest. The man on the left is wearing a dark jacket and a grey beanie, while the man on the right is wearing a red jacket and glasses. The background shows a dense forest of trees with snow on the ground.

## Le mot du Président et du Directeur Général

Après l'adoption du Projet Associatif Global en 2020, la signature des Contrats Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'Etat et le Département en 2021 et la réforme de l'évaluation dont les derniers textes sont sortis en 2022, c'était le moment de réviser nos projets d'établissements et services.

Un travail important a été mené avec les professionnels, les personnes accompagnées et les familles dans cet esprit de triple expertise qui nous est cher dans notre association parentale.

Véritable outil du quotidien, le projet d'établissement ou de service doit être une boussole pour nos équipes ; ils seront évalués tous les ans dans le cadre du rapport d'activité afin de conserver le cap.

Jean-Paul FREJUS,  
Président

Jean-Marie GORIEU,  
Directeur Général

## PREAMBULE : LA CONSTRUCTION D'UN PROJET

### ► Un projet : pour quoi ?

- > Art.311-8 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) et art. 12 de la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale

*Il définit les objectifs de la structure, ses modalités d'organisation et de fonctionnement.*

*Il est établi pour une durée maximale de 5 ans.*

- > Recommandation de bonnes pratiques dédiée de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) :

*« Le projet d'établissement ou de service n'est qu'un outil, mais il est l'outil principal qui permet de donner sens aux pratiques, d'en identifier le cadre organisationnel et d'en rappeler la finalité : répondre aux besoins et aux attentes des personnes accompagnées. »*

### ► Un projet : comment ?

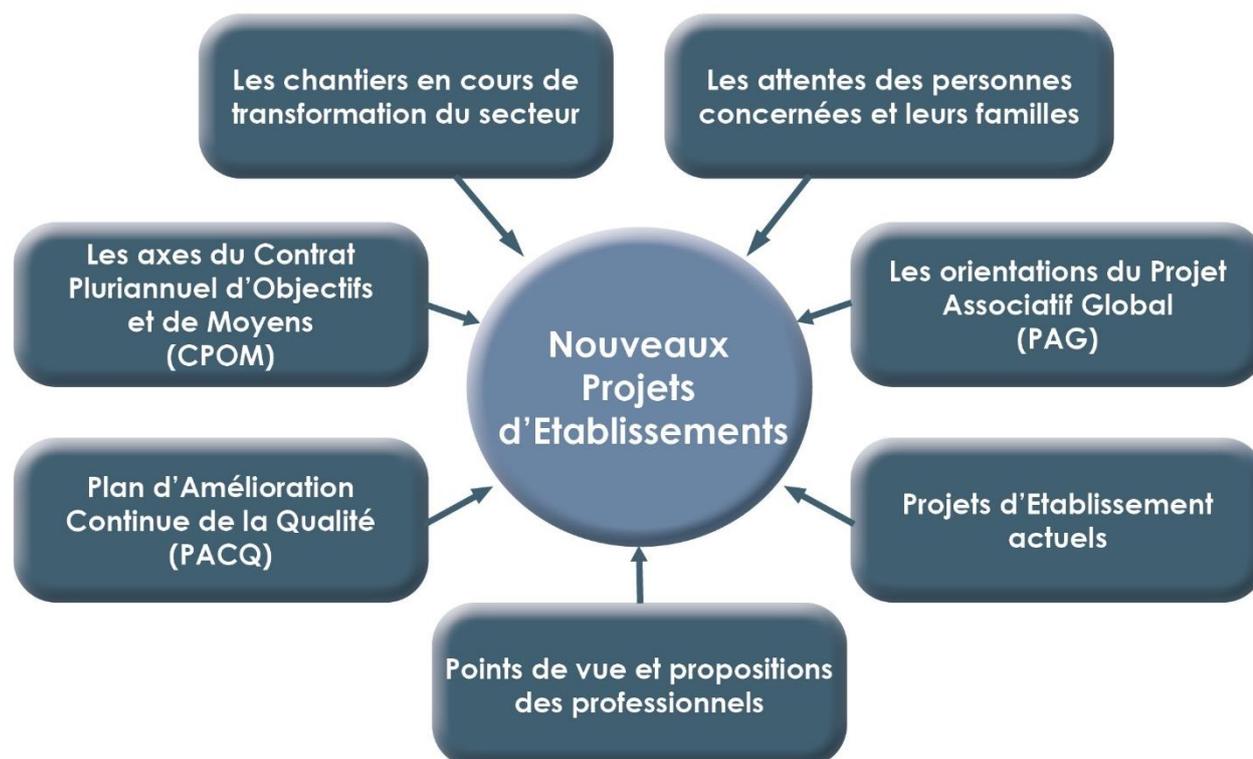
Ce projet a été construit afin de mettre en cohérence les sources qui alimentent aujourd'hui les objectifs et l'évolution au cœur de l'établissement.

S'inscrivant dans les orientations du Projet Associatif Global, tous les projets d'établissements et des services de l'AFDAIM ADAPEI 11 ont été retravaillés en même temps.

L'objectif : construire des projets partagés par secteur d'activité tout en s'attachant à l'identité de l'établissement.

### Un document de référence :

- > Une « feuille de route » pour toutes les parties prenantes
- > Un repère pour l'ensemble des professionnels de l'établissement ou service
- > Un « document-cadre », destiné à communiquer à la fois en interne (personnes accompagnées, professionnels, administrateurs) et en externe (familles et aidants, autorités de contrôle et de tarification, partenaires, ...).



De janvier à juillet 2023, association a souhaité centrer la démarche d'écriture de ce projet sur **le sens de l'action des professionnels** dans une volonté de **dynamique partagée** et en vue d'une intégration dans la **démarche d'amélioration continue de la qualité**.

Des groupes de travail par secteur d'activité ont ainsi réuni plus de 150 professionnels différents autour des principes et des prestations d'accompagnement permettant une participation directe aux réflexions et des échanges dans les établissements et services sur l'action des professionnels auprès des personnes accompagnées.



**Ecriture Suivi**

- Conseil d'Administration
- CODIR - COPIL
- CODIR secteurs d'activité
- CVS
- Groupes de travail pluridisciplinaires / secteur d'activité
- Etablissement et services

L'élaboration des PE-PS s'est aussi inscrit dans une démarche associative de promotion de la triple expertise : personnes accompagnées – professionnels – aidants.

**Une enquête auprès des aidants :** Afin de mieux répondre à leurs attentes et d'améliorer nos prestations, une enquête a été réalisée auprès des aidants durant la démarche de rédaction de ce projet permettant également d'en faire une source de ce projet.

**Un comité FALC dédié tout au long de la démarche :** un comité de rédaction en Facile à Lire Comprendre (FALC) dédié a été mis en place associant personnes accompagnées, administrateurs et professionnels. Objectifs : Traduction en FALC des parties communes des projets d'établissements et services au fur et à mesure de l'écriture des projets.

## Un projet : et après ?



**Consultation Validation**

- Consultation du CVS du 05/06/2023
- Validation par le Conseil d'Administration du 04/08/ 2023

Ce projet a été construit afin de fédérer toutes les parties prenantes et les impliquer dans une dynamique collective et participative.

L'objectif est de de poursuivre cette dynamique notamment à travers :



**Communication Diffusion**

- Personnes accompagnées (FALC)
- Professionnels
- Familles / aidants
- Autorités de contrôle et de tarification
- Partenaires



**Actualisation**

- Point d'étape annuel
- En cas de modifications majeures dans l'Association ou dans l'établissement ou service
- A minima tous les 5 ans.

## L'AFDAIM-ADAPEI 11

### ► L'histoire d'une association militante et gestionnaire

L'association est née en 1955 de la volonté de familles de s'unir pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap à toutes les étapes de leur vie ainsi qu'à ceux de leurs familles et proches aidants.

Depuis près de 70 ans, l'AFDAIM-ADAPEI 11 s'engage par l'action de parents militants.

Fondatrice de l'UNAPEI, l'Association prend part à la défense des droits des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Accessibilité, citoyenneté, éducation, emploi, logement, santé...

Pour construire la société solidaire et inclusive qu'elle défend, l'Association reste mobilisée pour soutenir les personnes en situation de handicap dans tous les domaines de la vie.

Elle met en place tous les moyens possibles pour aider et soutenir les familles et aidants des personnes en situation de handicap, par des services de réseaux de proximité et de solidarité, avec la mise en place d'aides en matière juridique et administrative.



### ► Le fonctionnement d'une Association gestionnaire d'établissements et services

#### ▪ Une gouvernance engagée au côté des professionnels

L'AFDAIM-ADAPEI 11 est une Association à but non lucratif composée de membres actifs qui élisent un Conseil d'Administration composé de 3 collèges composés de bénévoles :

- Collège 1 « Parents et amis ».
- Collège 2 « Personnes en situation de handicap accompagnées par les établissements et services de l'Association ».
- Collège 3 « Membres associés ».



Militant pour l'autodétermination et la reconnaissance des droits des personnes en situation de handicap, l'AFDAIM-ADAPEI 11 va au bout de sa démarche en faveur d'une démocratie directe et bienveillante. Depuis 2021, des représentants des personnes en situation de handicap sont ainsi membres du conseil d'administration.

Les administrateurs sont les premiers acteurs de la stratégie associative.

Un **administrateur référent** est désigné pour chacun des établissements et services de l'Association chaque année par le Conseil d'Administration pour représenter la gouvernance associative élue. Il représente l'association dans l'établissement ou le service et relaie les besoins des personnes accompagnées et de leurs familles auprès de l'association.

## ▪ Une offre de services diversifiée pour un accompagnement à tous les âges de la vie

L'AFDAIM ADAPEI 11 accompagne des personnes avec une déficience intellectuelle, autistes, polyhandicapées et porteuses de handicap psychique dans un parcours de vie adapté de l'enfance à l'avancée en âge.

Les établissements et services sont aujourd'hui organisés en 4 secteurs d'activités soutenus par le siège social afin de garantir la qualité d'accompagnement des personnes en situation de handicap et un parcours de vie adapté à leurs besoins et leurs choix :



## ▪ Une association inscrite dans son territoire

Force de proposition dans le cadre du développement territorial, l'Association souhaite porter une réponse adaptée à chacun et de proximité sur l'ensemble du territoire audois.

L'AFDAIM-ADAPEI 11 s'inscrit avec les pouvoirs publics et ses partenaires dans une organisation territoriale de l'offre médico-sociale au service des parcours des personnes en situation de handicap. Ses représentants participent activement dans les instances territoriales et notamment à la MDPH, l'ARS, la CDCA, dans les CCAS, ...<sup>1</sup>

En tant qu'employeur majeur du département, l'Association soutient le développement économique, notamment l'économie sociale et solidaire, et l'attractivité du territoire audois

### ► Des valeurs au service d'un projet solidaire et inclusif

Le Projet Associatif Global 2020-2024 de l'AFDAIM-ADAPEI 11 s'attache à répondre aux besoins et préoccupations exprimés par les personnes en situation de handicap, leurs familles et proches aidants tout en se construisant dans une perspective d'évolution de la société.

L'AFDAIM-ADAPEI 11 porte ses valeurs afin de :

Favoriser un **vivre ensemble**,

Dans le **respect**, l'écoute et la défense de la personne

en situation de handicap dans sa **singularité** et dans ses **droits**,

Par un encouragement et le soutien à l'**autodétermination**.



<sup>1</sup> Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), Agence Régionale de Santé (ARS), Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), Centre communal d'action sociale (CCAS).

Le Projet Associatif Global de l'AFDAIM ADAPEI 11 développe 4 ambitions politiques.

L'entraide,

la **triple expertise** (personnes accompagnées – parents – professionnels),

la promotion de la **pair-aidance**

et l'affirmation du **pouvoir d'agir** de chacun

sont au cœur de ces ambitions.



Cela se traduit par 5 orientations stratégiques pour mettre en œuvre la transformation de l'offre au siège et dans les 4 secteurs d'activités de l'Association :

## UNE GESTION ETHIQUE ET RESPONSABLE

## L'INCLUSION SCOLAIRE ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

## L'ACCOMPAGNEMENT DES PLUS FRAGILES ET L'ACCÈS AUX SOINS

## LA VIE CITOYENNE ET L'INCLUSION SOCIALE

## L'INCLUSION PAR LE TRAVAIL



### *Coordination et partenariats*

- ▶ Prendre en compte tous les acteurs autour de l'enfant et de l'adolescent : familles, écoles, services de santé, accueils de loisirs, protection de l'enfance...
- ▶ Promouvoir l'accueil en temps partagé entre les IME et le milieu ordinaire en fonction de l'âge et des profils des enfants.

### *Développement des dispositifs inclusifs*

Pour la petite enfance :

- ▶ Développer des solutions inclusives à l'école et en accueil périscolaire pour tous les enfants (Unité d'Enseignement Externalisée ou scolarité partagée)
- ▶ Renforcer l'intervention du SESSAD.

A l'âge du collège :

- ▶ Différencier les modes d'accompagnement en fonction des besoins et des profils des enfants

- ▶ Développer les activités partagées pour les uns avec le milieu ordinaire ou de scolarité partagé pour les autres (Unité d'Enseignement Externalisée).

A l'âge du lycée :

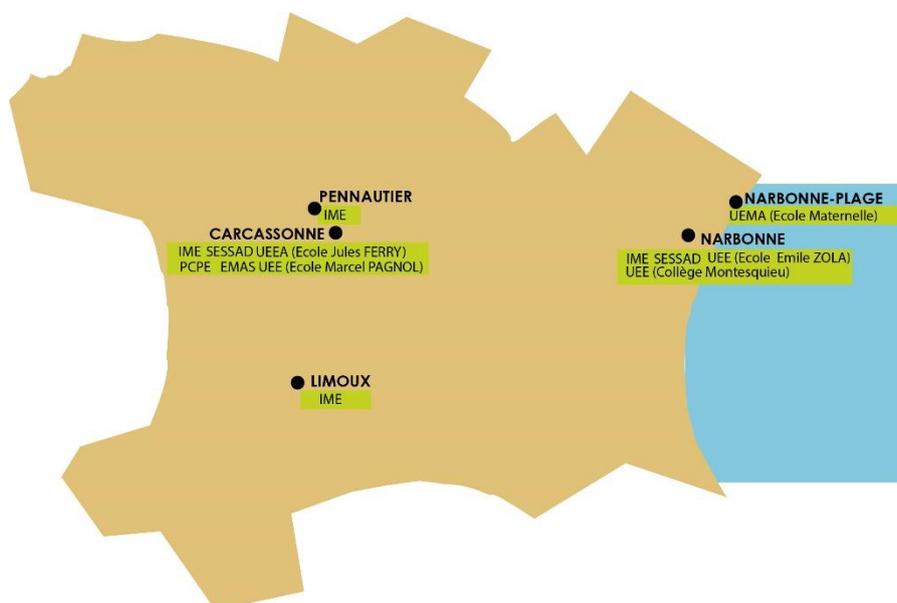
- ▶ Promouvoir une offre d'apprentissage sous la forme de dispositifs passerelles tant sur l'activité que sur la vie quotidienne
- ▶ Développer l'intervention d'un SESSAD Pro.

### *Expertise et développement des compétences*

- ▶ Soutenir les apprentissages par une offre de rééducation très spécialisée (TSA, troubles du développement, polyhandicap, ...).
- ▶ Développer une approche systémique et un soutien à la parentalité.



# IME Les Hirondelles Limoux



## L'ETABLISSEMENT

### Histoire et identité

L'AFDAIM-ADAPEI 11 est organisée en 4 pôles d'accueil permettant un accompagnement et une inclusion des personnes en situation de handicap le plus tôt possible.

Ainsi, le pôle enfance Ouest dispense une éducation spécialisée sur le plan éducatif, pédagogique et thérapeutique de la naissance jusqu'à la majorité.

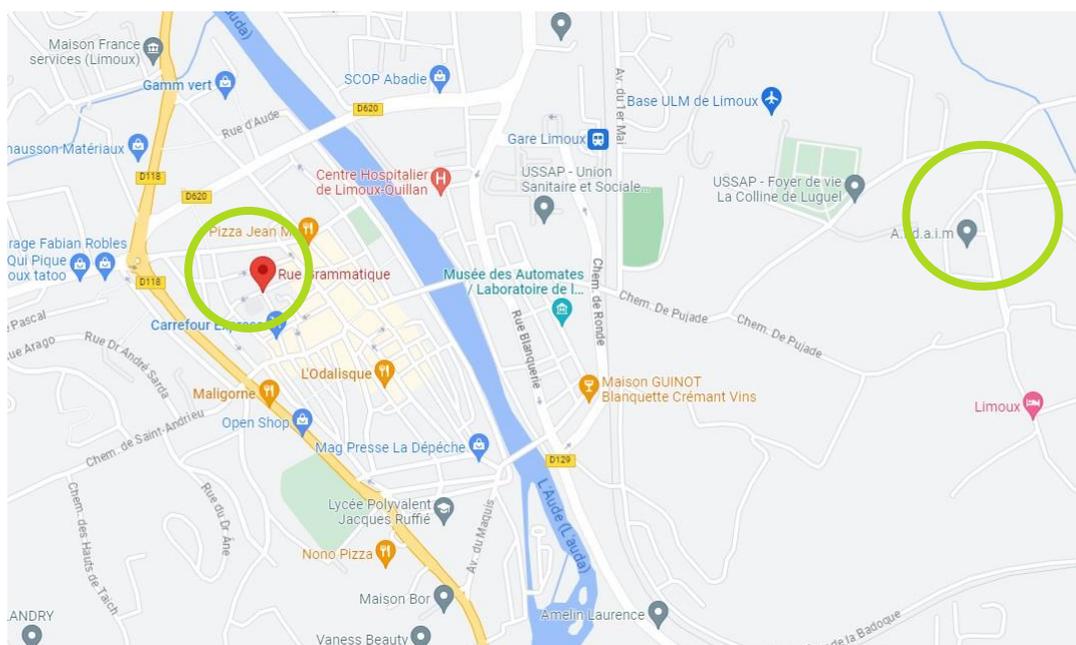
Il est composé de 2 établissements, l'IME de Carcassonne et l'IME de Limoux et de 4 services, SESSAD de Carcassonne, UEEA, EMAS et PCPE, encourageant l'autonomie progressive de chaque enfant, adolescent et jeune adulte en situation de handicap afin qu'il soit acteur de son projet de vie en lien avec sa famille et/ou son représentant légal.

L'IME de Limoux a été ouvert en 1969. De là, de nombreuses mutations et modifications d'agrément ont jalonné les 50 années de fonctionnement de l'établissement (loi de 1975 complétée de la réforme des annexes XXIX, puis les lois de 2022 et 2005, puis 2009 et 2016, ... jusqu'à 2019 et l'école de confiance). Il en a été de même au niveau du développement de la structure passant d'un agrément de 40 enfants en 1993 à 32 enfants en 2004 couplé à un internat. En 2017, l'IME a déménagé dans de nouveaux locaux situés au chemin de Luguel.

**Ainsi, l'IME de Limoux accueille 32 enfants et jeunes majeurs en semi internat et internat et 26 sur le SESSAD, suite au développement de 6 places (SESSAD Professionnel) en 2022 en direction de jeunes TSA.**

### Territoire

L'IME de Limoux était situé historiquement en plein centre de Limoux, rue du Dr Sarda. Suite aux diverses extensions, un nouvel établissement a vu le jour en 2017, chemin de Luguel, composé de 2 bâtiments, l'un pour le semi-internat et l'autre pour l'internat accueillant 12 chambres individuelles sur 2 ailes



## Rue Grammatique

De plus, et afin d'encourager des dynamiques inclusives, un groupe d'adolescents et de jeunes majeurs est situé en centre-ville de Limoux, rue Grammatique.



Groupe Grammatique

## Architecture

L'IME de Limoux est composé de 2 bâtiments, conçus pour accueillir 32 enfants de 6 à 20 ans et plus. Le premier bâtiment est constitué de deux ailes en RdC, qui accueille 12 enfants en internat. Les deux groupes sont repartis sur le bâtiment et bénéficient d'espace de vie personnalisée adaptée aux besoins des populations accueillies. Chaque enfant bénéficie d'une chambre individuelle avec une salle de bain personnelle composée d'un lavabo, d'une douche et d'un WC. Cette structure représente pour les enfants un lieu de vie et d'apprentissage des éléments de la vie quotidienne et d'émancipation tout au long de leur jeunesse.

Le second bâtiment en RdC et en demi-lune accueille les enfants en semi-internat ainsi que le service administratif.

L'IME bénéficie d'une grande cour adossée au semi-internat permettant un vaste espace de jeu pour les enfants afin de développer les fonctions motrices et interactions sociales en partageant des activités et des loisirs avec les autres enfants.



Internat

Groupe d'activités et administratif



# MISSIONS & PRINCIPES D'ACCOMPAGNEMENT

## MISSIONS

Les établissements gérés par l'AFDAIM-ADAPEI 11 font partie des établissements répertoriés dans l'article L 312-1 du Code de l'Action Social et des Familles entrant dans le champ d'application de la loi du 2 janvier 2002.

Les pôles Enfance & Adolescence de l'AFDAIM ADAPEI 11 visent à travailler en dispositif intégré permettant de mettre en synergie l'ensemble des moyens humains et institutionnels de l'association sur un territoire donné, afin de répondre au plus près des besoins des enfants et jeunes en situation de handicap.

L'objectif de l'ensemble des établissements et services dans ces pôles est de favoriser une fluidité des parcours en proposant des modalités d'accompagnement éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques diversifiées, modulables et évolutives qui s'adaptent aux besoins des enfants, des adolescents et des jeunes adultes accompagnés.

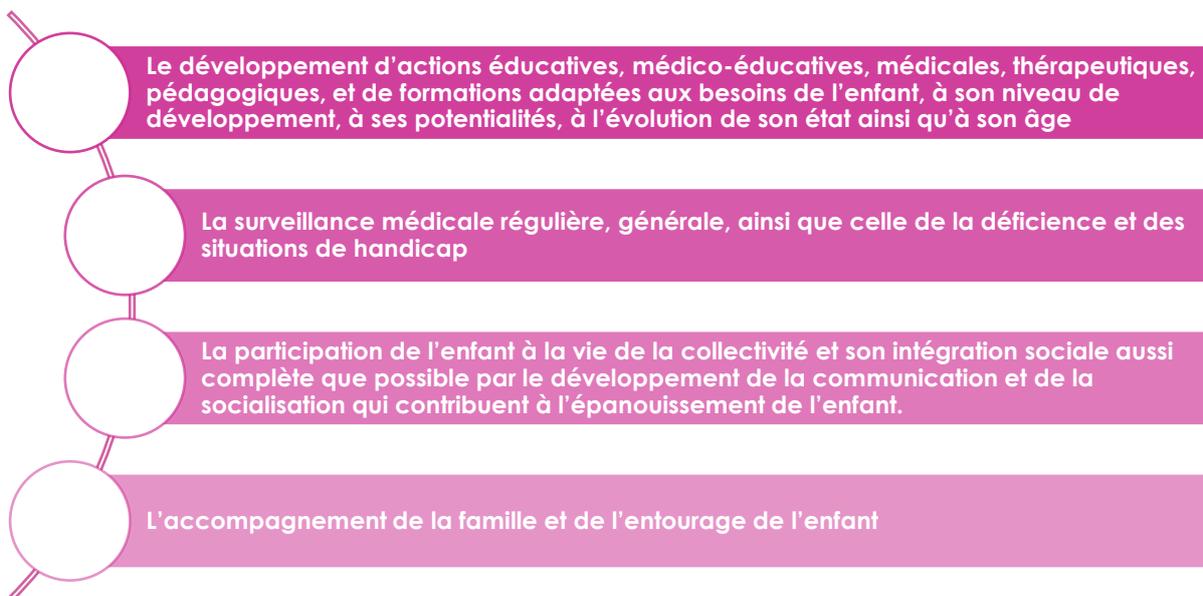
La mission des établissements et services est définie par le CASF (Art D 312-12) :

- Favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, l'autonomie maximale quotidienne et sociale des enfants ou des adolescents accueillis.
- Assurer leur insertion dans les différents domaines de la vie, la formation générale et professionnelle.

### L'IME (Institut médico-Educatif)

L'IME assure une éducation adaptée et un accompagnement médico-social à des enfants et jeunes en situation de handicap de 3 à 20 ans. Les équipes y mettent en œuvre un accompagnement global qui tend à favoriser l'intégration dans les différents domaines de la vie, de la formation générale, scolaire et professionnelle.

L'IME a ainsi pour objectifs :



### **SESSAD (Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile)**

Les SESSAD sont des structures légères, destinées à maintenir ou réintégrer l'enfant en situation de handicap dans son milieu naturel de vie, en assurant les soins, le soutien éducatif et le suivi nécessaire. Les professionnels interviennent dans les différents lieux de vie et d'activités de l'enfant ou de l'adolescent (domicile, crèche, école...) et dans les locaux du service.

Ce service peut accueillir des enfants et adolescents âgés de 3 à 20 ans.

L'accompagnement proposé par le SESSAD est centré sur le parcours du jeune en situation de handicap qu'il s'agit d'accompagner dans les différents lieux de socialisation, dans sa trajectoire d'enfant puis d'adolescent et de jeune adulte, dans son statut d'élève puis d'étudiant, de stagiaire ou d'apprenti vers son insertion socioprofessionnelle ou encore de futur usager d'une autre structure médico-sociale.

Le SESSAD PRO a pour mission d'accompagner et de soutenir au plan éducatif et thérapeutique tout jeune en situation de handicap au début de la construction de son parcours professionnel jusqu'à la pérennisation de son inclusion en milieu ordinaire ou en milieu protégé de Travail.

Il s'adresse aux des jeunes âgés de 15 à 25 ans avec des troubles du spectre autistique (TSA).

### **Les autres dispositifs du Pôle Enfance et Adolescence**

#### **UEMA - Unité d'Enseignement Maternelle Autisme**

Le dispositif UEMA accompagne dans une école maternelle des enfants diagnostiqués « porteurs de troubles du spectre de l'Autisme ».

Les enfants, âgés de 3 à 6 ans, sont accompagnés pendant trois ans par une équipe pluridisciplinaire qui œuvre dans les champs pédagogique, thérapeutique et éducatif dans l'optique de permettre au mieux l'intégration future dans un classe ordinaire.

#### **UEEA - Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme**

Le dispositif UEEA accompagne dans une école élémentaire des enfants diagnostiqués « porteurs de troubles du spectre de l'Autisme ».

Les enfants, âgés de 6 à 11 ans, sont accompagnés sur une prise en charge globale et intensive basée sur le développement des compétences de bases, elle vise, dans la mesure du possible, à ce que les enfants acquièrent suffisamment de capacités d'inclusion pour pouvoir suivre à l'issue des 5 ans d'accompagnement une scolarisation en milieu ordinaire « classique ».

### **PCPE - Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées**

Le PCPE s'adresse aux personnes en situation de handicap, âgés de 14 à 30 ans diagnostiqués « porteurs de troubles du spectre de l'Autisme ».

Il propose une réponse souple et adaptée aux besoins des personnes en situation de handicap, de leur famille et de leurs aidants afin de :

- Assurer la continuité et la coordination de parcours
- Prévenir et accompagner les ruptures de parcours
- Organiser une prise en charge transitoire
- Assurer un travail de guidance auprès des familles
- Être un appui auprès des professionnels et des partenaires en charge de la situation de la personne.

**EMAS - Equipe Mobile d'Appui médico-social à la Scolarisation**

L'EMAS vient en appui des équipes pédagogiques et éducatives des établissements scolaires pour :

- Apporter appui et conseil à un établissement scolaire en cas de difficulté avec un élève en proposant un projet d'actions communes et coordonnées.
- Aider la communauté éducative à gérer une situation difficile en faisant de notre complémentarité une dynamique de recherche.
- Conseiller une équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH.
- Proposer des actions de sensibilisation pour les élèves et pour les professionnels accueillant un élève à besoins éducatifs particuliers.

**AUTORISATIONS ET MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT**

L'Institut Médico Éducatif dispose d'une autorisation de 32 places.

Cette capacité est répartie en différents modes d'accueil (semi-internat, internat, accueil séquentiel, etc...), en établissements et unités ainsi qu'en services, assurant une éducation adaptée et un accompagnement médico-social aux enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap (déficience intellectuelle et troubles du spectre de l'autisme). Les places sont réparties de la façon suivante :

- IME : 32 places dont 12 en internat réparties de la manière suivante :

- En semi-internat, 16 places pour enfants déficients intellectuels et 4 places pour enfants porteurs du spectre de l'autisme
- En Internat, 4 places pour enfants déficients intellectuels et 8 places pour enfants porteurs du spectre de l'autisme.

**Admission**

*La procédure d'admission et d'accueil suit plusieurs grandes étapes :*

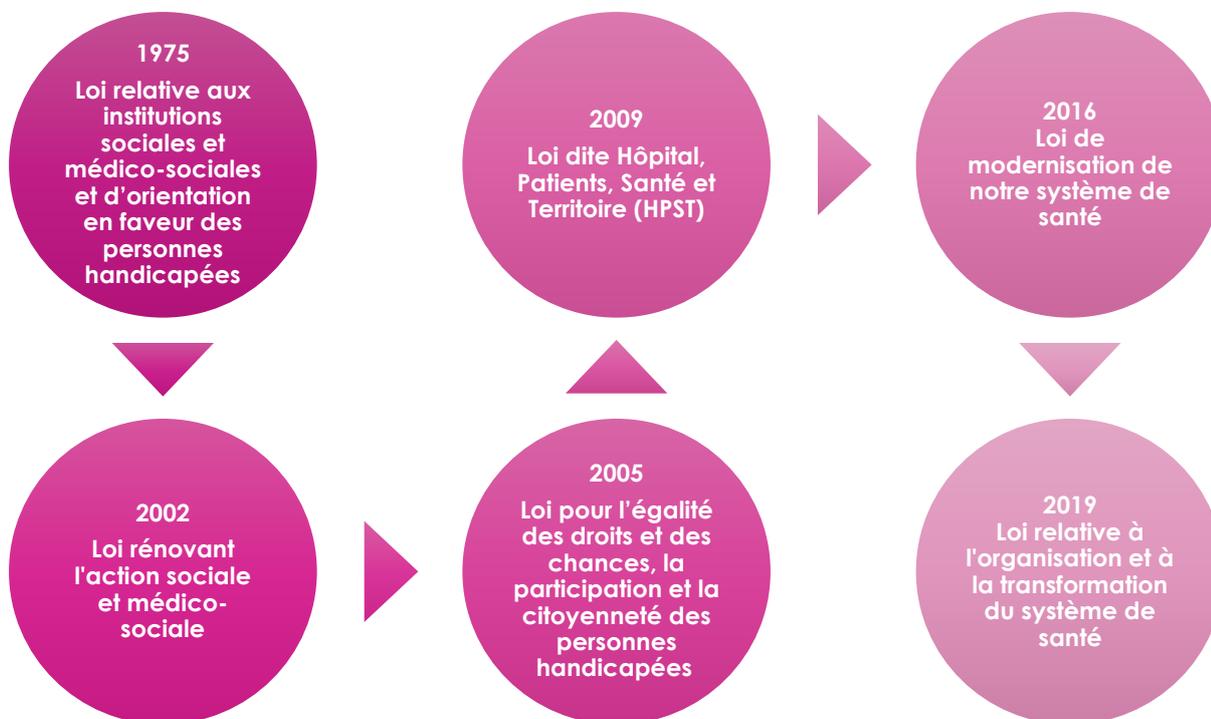
- ✓ Réception de la demande d'admission,
- ✓ Constitution et l'analyse du dossier,
- ✓ Décision d'acceptation, proposition de rencontre « préadmission » ou refus du dossier,
- ✓ Rencontre avec la personne et son représentant légal s'il y a lieu,
- ✓ Décision définitive et la communication de la décision à la personne,
- ✓ Accueil de la personne.

*Afin de pouvoir garantir la conduite de la mission de l'établissement auprès des personnes accompagnées, l'établissement se base sur des critères de priorisation objectifs et partagés par secteur d'activité.*

## CADRE DE REFERENCE

Les ESMS sont soumis à un environnement législatif et réglementaire complexe et en perpétuel mouvement qui ont placé les projets individualisés et les projets d'établissements au cœur des dispositifs. L'AFDAIM-ADAPEI 11 s'inscrit dans ces évolutions.

### Base légale : Les grandes lois et textes de référence structurant le secteur médico-social



#### Textes de références

- > Rapport Vachey-Jeannet « Etablissement et services pour personnes handicapées : offre et besoins, modalités de financement » (2012) - SERAFIN-PH
- > Rapport Piveteau « Zéro sans solution » (2014) - autodétermination
- > Rapport IGAS – « Mieux répondre aux attentes des personnes en situation de handicap Des outils pour la transformation des établissements et services sociaux et médico-sociaux » (2021)
- > Rapport Piveteau : Experts, acteurs, ensemble ... pour une société qui change (2022)
- > 4<sup>ème</sup> Plan national autisme

#### **Scolarité inclusive**

La scolarité inclusive vise à offrir une éducation de qualité à tous les élèves, quels que soient leurs besoins éducatifs spécifiques. Elle consiste à adapter l'enseignement et l'environnement scolaire pour répondre aux besoins de chaque élève, en favorisant leur participation active et leur réussite scolaire. La scolarité inclusive implique également la collaboration entre les enseignants, les parents et les professionnels de l'éducation pour créer un environnement d'apprentissage inclusif, respectueux de la diversité.

### Les RBPP comme référence d'intervention

Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) sont un socle de référence qui vise à permettre aux professionnels du secteur de faire évoluer leurs pratiques afin d'améliorer la qualité des interventions et de l'accompagnement.

Les recommandations suivantes constituent un socle de référence :

- ▶ La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre (2008)
- ▶ Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement
- ▶ Ouverture de l'établissement à et sur son environnement (2008)
- ▶ Les attentes de la personne et le projet personnalisé (2008)
- ▶ Le questionnement éthique dans les EMS (2010)
- ▶ Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement (2010)
- ▶ L'accompagnement à la santé de la personne handicapée (2013)
- ▶ Spécificités de l'accompagnement des adultes handicapés psychiques (2016)
- ▶ Trouble du spectre de l'autisme : interventions et parcours de vie de l'adulte (2018)
- ▶ Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap (2018)
- ▶ L'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel (TDI) - Volet 1 (2022)

Plus particulièrement pour les établissements pour enfants et jeunes :

- ▶ L'accompagnement de la personne polyhandicapée dans sa spécificité (2020)
- ▶ Accompagner la scolarité et contribuer à l'inclusion scolaire (2021)

[https://www.has-sante.fr/jcms/p\\_3229902/fr/recommandations-de-bonnes-pratiques-professionnelles-pour-le-secteur-social-et-medico-social](https://www.has-sante.fr/jcms/p_3229902/fr/recommandations-de-bonnes-pratiques-professionnelles-pour-le-secteur-social-et-medico-social)

### Inscription territoriale

Les PE-PS s'inscrivent dans les réflexions et perspectives sur leur territoire et notamment :

- Le Schéma régional médico-social (SROMS) 2018-2022 ;
- Le Schéma des Solidarités du Conseil départemental de l'Aude (2021-2025).

### Les CPOM : des objectifs partagés avec nos financeurs

L'ensemble des établissements et services de notre Association entrent dans le champ d'un CPOM sur la période 2021-2025.

Les 2 CPOM comprennent également 2 objectifs stratégiques en commun avec le Département et l'ARS Occitanie, concernant plus particulièrement les services du siège :

- Structurer et améliorer les fonctions supports
- Améliorer la gestion des Ressources Humaines.

Le CPOM avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie concerne les secteurs Travail & Insertion (ESAT), Enfance & Adolescence, et l'Accueil Spécialisé (MAS).

Les projets d'établissements et services s'inscrivent pleinement dans ces objectifs partagés.

Les objectifs du CPOM ARS, s'inscrivant dans le Projet Associatif Global sont les suivants :



- Améliorer l'accompagnement de la personne en situation de handicap et de sa famille
- Améliorer l'accès aux soins des personnes en situation de handicap
- Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap
- Promouvoir des dispositifs d'accompagnement coordonnés aux étapes charnières du parcours de vie des personnes en situation de handicap.

Plus particulièrement pour les établissements pour enfants et jeunes :



- Restructurer l'offre de services en IME et SESSAD / adéquation aux besoins des jeunes et familles et besoins du territoire
- Soutien à la parentalité
- Dispositifs de scolarisation inclusive

# MISSION & PRINCIPES D'ACCOMPAGNEMENT



## PRINCIPES D'ACCOMPAGNEMENT

### 4 principes associatifs

#### ▪ BIENTRAITANCE

La bientraitance relève d'une culture partagée du respect de la personne, de son histoire, de sa dignité et de sa singularité. Il s'agit d'une démarche collective qui vise un accompagnement au plus près des besoins de la personne, dans le respect de ses choix.

**#Continuité #Cohérence #Veille professionnelle #Qualité #Communication #Respect**

Pour l'enfant : L'expression de l'enfant/jeune est valorisée. La bientraitance est concrètement une démarche répondant à ses droits et à ses choix.

Pour le professionnel, il s'agit d'une posture soucieuse de l'autre, réactive à ses besoins et à ses demandes et respectueuse de ses attentes.

Pour l'institution : proposer un cadre institutionnel, définissant des principes partagés et connus de tous, et rejetant toute forme de malveillance.

Ce qui est mis en place pour garantir et favoriser l'effectivité de ce principe :

- Le projet personnalisé, Projet individualisé d'Accompagnement (PIA), par sa co-élaboration, co-construction et la co-évaluation.
- Veiller à une communication des professionnels respectueuse du statut et de la singularité de l'enfant/jeune
- La mise en place d'espace d'expression (CVS, Vie Affective Relationnelle et sexuelle (VARs), groupe de parole et entretien individuel...)
- Mise en place et respect du cadre réglementaire relatif aux ESMS
- Référent bientraitance certifié
- Comité qualité
- Analyse des pratiques et supervision pour les professionnels et formations régulières.

La démarche de bientraitance est un processus réflexif entre intention et action, penser et agir, en constante évolution.

#### **Points forts de l'établissement**

- > Accessibilité et mise en œuvre de l'ensemble des outils de la loi de 2002 (culture partagée de la place de l'enfant au sein de son projet personnalisé)

#### **Priorités d'amélioration de l'établissement**

- > Redéfinir les missions des référents bientraitance

#### ▪ PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

La personnalisation est une démarche visant à saisir la singularité de chaque personne accompagnée et mettre en œuvre un accompagnement adapté.

La personnalisation de l'accompagnement s'incarne au travers des objectifs et prestations proposés en réponse aux besoins et attentes de la personne et/ou son représentant légal.

**# besoins/attentes de la personne # parcours # évaluation # singularité# projet personnalisé**

Ce qui est mis en place pour garantir et favoriser l'effectivité de ce principe :

- Rencontre de l'enfant et de sa famille dès réception du dossier de préadmission (services)
- Une procédure Projet individualisé d'Accompagnement (PIA) qui garantit le respect de l'ensemble des étapes (recueil des attentes, co-élaboration, co-construction et co-évaluation)
- Accueil de l'enfant au sein du groupe en fonction des compétences, de l'âge et/ou des besoins de chacun.
- Evaluations régulières et bilans personnalisés par les différents professionnels
- Outils de communication adaptés à chaque enfant/jeune
- Intégration progressive sur le groupe et emploi du temps personnalisé
- Modalité d'accueil et d'accompagnement adaptée à chaque enfant/jeune (sur-mesure)

**Points forts de l'établissement**

- > PIA décliné en SERAFIN-PH
- > Culture partagée de l'ensemble des outils 2002
- > Réponse aux attentes et aux besoins de manière personnalisée (sur-mesure)

**Priorités d'amélioration de l'établissement**

- > Encourager la co-évaluation des PIA
- > Formaliser la participation des familles et/ ou représentant légal dans les avenants

▪ **INCLUSION**

L'inclusion est l'accès et la participation sociale à la vie de la cité selon un principe d'égalité de droit.

Il s'agit de garantir un accompagnement personnalisé en privilégiant des logiques de droit de commun.

**#Accès #Droit commun #Citoyenneté #Ouverture à et sur l'environnement**

Ce qui est mis en place pour garantir et favoriser l'effectivité de ce principe :

- Accéder à une scolarité et une formation professionnelle dans le milieu ordinaire (unités d'enseignement externalisées, ULIS primaire et collège, CFAS, Mission locale, dispositif Handiwork, ...)
- Participation sociale à la vie de la cité, en termes de culture, de loisirs, de sport, de citoyenneté, etc...
- Implantation stratégique des locaux en ville
- Conventionnement avec les acteurs de droit commun
- Adapter l'environnement à l'enfant et réciproquement, en fonction des besoins repérés (information, sensibilisation, préparation de l'enfant, organisation modulaire, ...)
- Accompagnement personnalisé ou un groupe restreint
- Prise en compte des logiques d'acteur et mise en œuvre
- Inclusion inversée (ouverture de nos établissements et services)

**Points forts de l'établissement**

- > déploiements des UE sur les 2 établissements
- > Accès au droit commun de part l'implantation géographique des structures

**Priorités d'amélioration de l'établissement**

- > Inclusion inversée à renforcer
- > Encourager des démarches solidaires et citoyennes

## ▪ PARTICIPATION

La participation de l'enfant s'entend comme une participation directe impliquant la présence physique de celui-ci ou l'expression explicite de sa volonté.

Promouvoir la capacité d'agir et de choisir des enfants/jeunes en s'appuyant sur les outils de la loi 2002-2. Les accompagner dans l'accomplissement de leur projet de vie, favoriser leur participation en prenant en compte leurs capacités. Il s'agit d'un libre choix.

**# capacités #Implication #expression #co-construction #Participation citoyenne  
#reconnaissance #expérimentation**

Ce qui est mis en place pour garantir et favoriser l'effectivité de ce principe :

- Mettre en avant et valoriser la participation de l'enfant/jeune au travers toutes les étapes de son projet personnalisé
- Réalisation d'outils de communication avec les jeunes : Plaquettes en FALC, CVS, Livret d'accueil, etc...
- Implication dans la réalisation des projets d'activités (exposition artistique, séjours, manifestations sportives,...)
- Mise en place d'un questionnaire de satisfaction à l'attention des enfants
- Associer les enfants/ jeunes à :
  - o La scolarité au sein des unités externalisées (école élémentaire et collèges)
  - o Recherche d'entreprise et/ ou adapté pour le projet professionnel
  - o Activités sociales, culturelles et de loisirs
  - o Instances institutionnelles (CVS, commission restauration, groupes de parole, ...)

### Points forts de l'établissement

- > Les externalisations
- > L'importance des différents partenariats
- > Plan d'action avec une colonne « ressources/leviers de la personne accompagnée

### Priorités d'amélioration de l'établissement

- > Remobiliser les familles
- > Travailler sur les représentations des professionnels afin d'encourager les expérimentations
- > Café des familles (SESSAD)
- > Faire participer certains enfants/jeunes qui le souhaitent aux rencontres avec les partenaires (SESSAD)

## ▪ EFFECTIVITE DE LA PLURIDISCIPLINARITE

L'effectivité de la pluridisciplinarité sous-entend que l'ensemble de l'équipe connaisse les champs d'intervention des différents professionnels afin de construire collégialement une réponse adaptée aux besoins des enfants. La pluridisciplinarité est un gage d'accompagnement de qualité.

Conscience collective amenant à une réflexion partagée au croisement de trois disciplines complémentaires : pédagogique, éducative et thérapeutique autour d'un seul et même objectif : la réponse aux besoins et aux attentes de l'enfant/jeune et de son représentant légal.

**#Connaissance/ reconnaissance des savoirs #Diversité #Partage #Coordination #Richesse  
#traçabilité #échange# transmission de l'information**

Ce qui est mis en place pour garantir et favoriser l'effectivité de ce principe :

- Mutualisation du plateau technique sur les différents établissements et services
- Réunion PIA en équipe pluridisciplinaire
- Réunions cliniques des équipes éducative/thérapeutique
- Réunion de coordination thérapeutique
- GAP avec l'ensemble des différents professionnels

- Groupes de travail en direction des différents développements de projets (externalisation, commission qualité, projet d'établissement, ...)
- Formations mutualisées (santé bucco-dentaire, systémie, TSA, ...)
- Méthodologie des PIA personnalisée en fonction des besoins
- Participation, regard croisé des différents professionnels en fonction des projets
- Participation des partenaires au PIA
- Mutualisation des compétences techniques sur le pôle enfance (transversalité).

**Points forts de l'établissement**

- > Plateau technique riche
- > Cartographie des partenaires
- > Invitation des partenaires pour présentation de l'établissement, service, et dispositif

**Priorités d'amélioration de l'établissement**

- > Déploiement des coordinateurs de parcours
- > Organiser pour toutes les équipes éducatives des temps de réunion pluridisciplinaire en amont de la co-élaboration du Projet individualisé d'Accompagnement (PIA)
- > Inviter les partenaires en amont de la rencontre et de la co-élaboration du PIA de l'enfant

**▪ ACCES AUX SOINS**

La qualité de vie des personnes en situation de handicap dépend en grande partie de leur accès au système de santé et aux soins dont elles ont besoin, qu'ils soient liés ou non à leur handicap.

Donner une place centrale à l'enfant et sa famille dans le projet de soin, au niveau du suivi médical et de la continuité des soins – Construire une culture professionnelle commune.

**#Partenariats médicaux #Evaluation pluridisciplinaire #Sécurisation #Alliance-confiance  
#Prévention #Respect #continuité #confidentialité**

Ce qui est mis en place pour garantir et favoriser l'effectivité de ce principe :

- Accès à l'ensemble du plateau technique en fonction des besoins de chaque enfant au niveau médical, thérapeutique, et paramédical (interne/externe) : kinésithérapeute, psychomotricien, ergothérapeute, psychologue, orthophoniste, médecin, médecin psychiatre, infirmier, aide-soignant.
- Observation et évaluation pluridisciplinaire permettant à chaque professionnel de repérer les besoins de soin de manière individuelle, directe ou indirecte (bilans de déglutition, rencontres médecin/famille et/ou représentant légal, protocoles de soins, formation, ...)
- Médecin rattaché à l'IME permet la coordination entre médecins traitants et spécialistes afin de garantir les orientations de soins.
- Conventions partenariales (secteur hospitalier et libéral)
- Outils de repérage et identification de la douleur
- Soutien de la famille dans l'accès aux soins de leur enfant (orientation spécialistes, suivi médical, ...)
- Actions de prévention et de sensibilisation (ex : santé bucco-dentaire, épilepsie, alimentation, ...) - Respect des régimes alimentaires.

**Points forts de l'établissement**

- > Dès l'admission, prise en compte de l'ensemble des besoins en termes de soins (dossier d'admission, rencontres, ...).

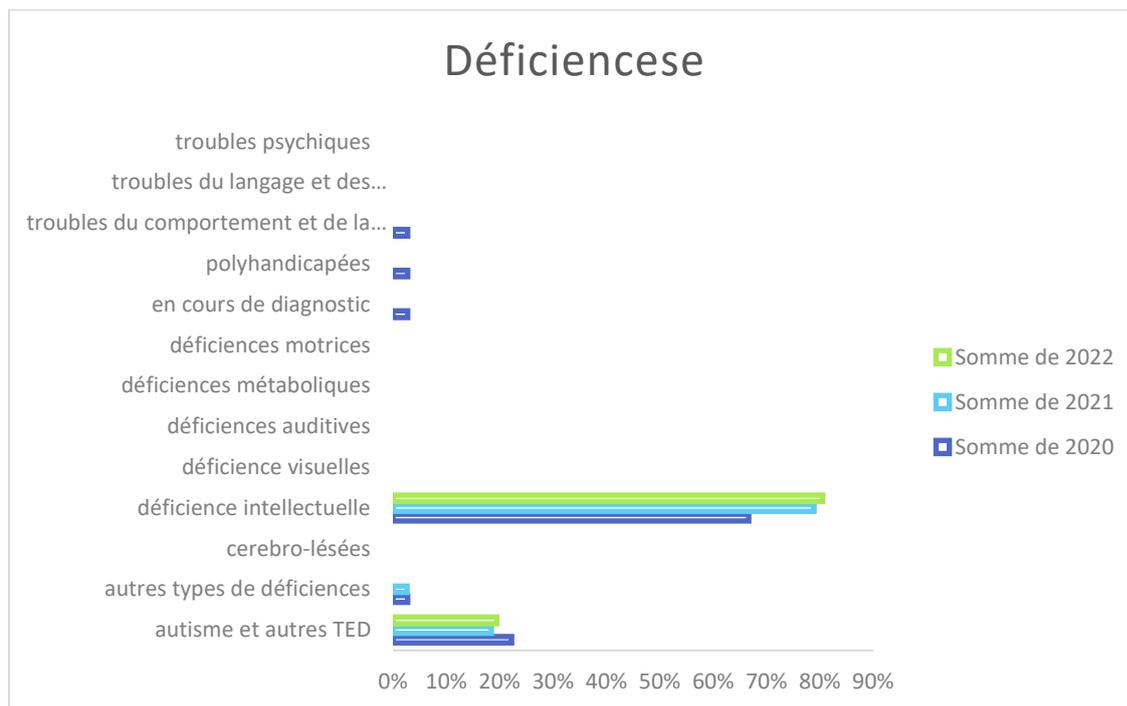
**Priorités d'amélioration de l'établissement**

- > Identification et détection de la douleur

# PUBLIC

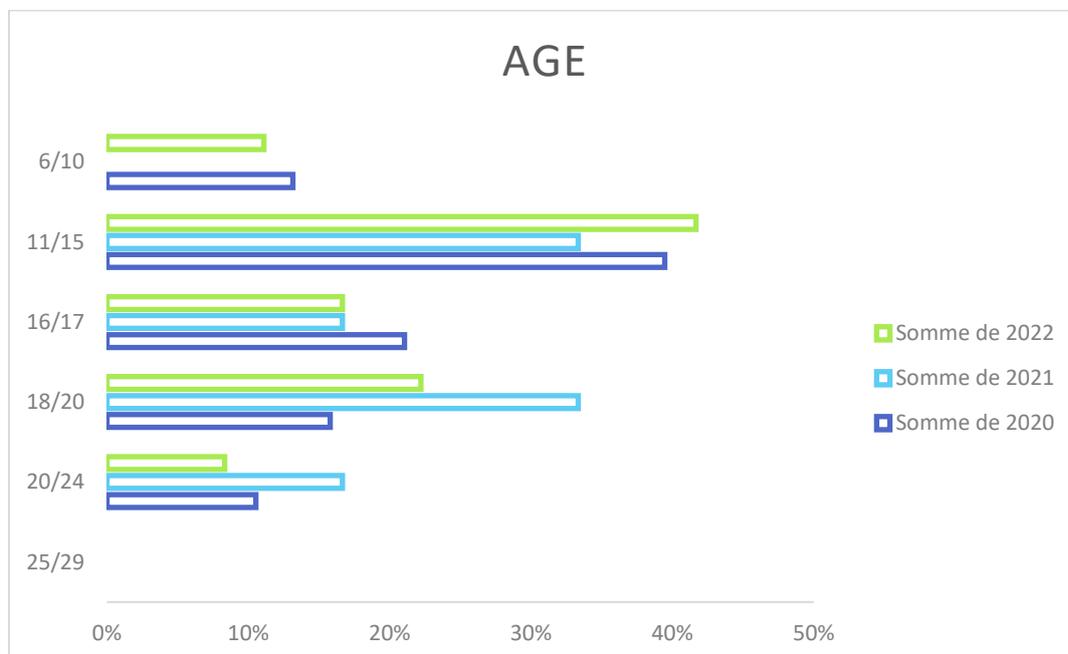


## PERSONNES ACCOMPAGNEES

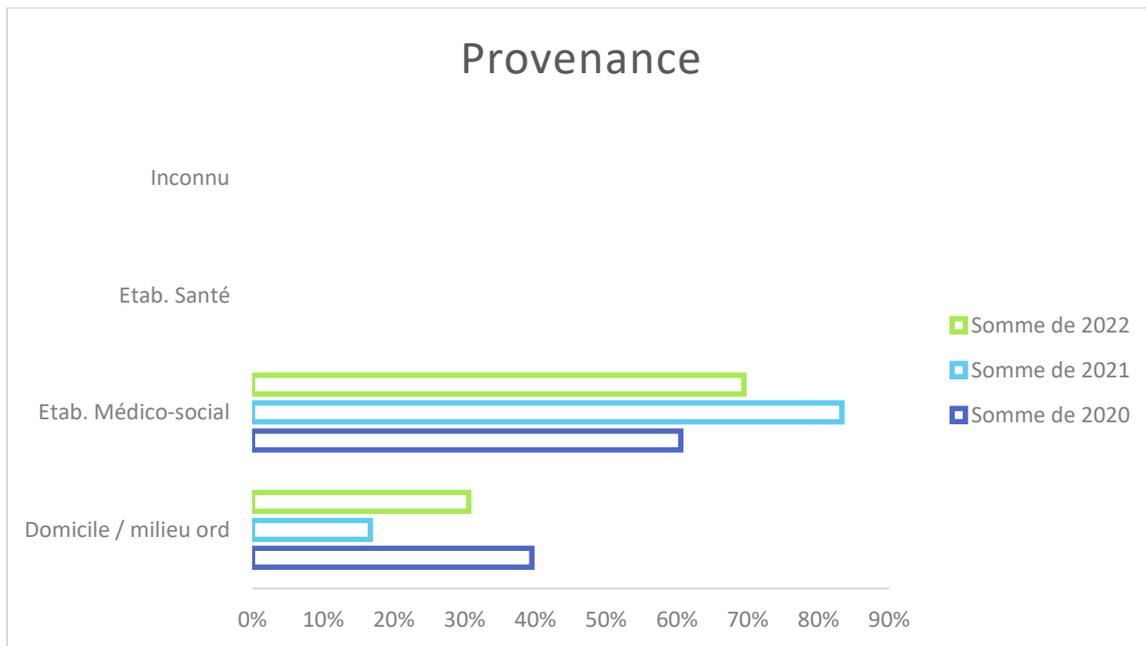


Entre 2020 et 2022, l'évolutions de des pathologies des enfants accueillis se traduit par :

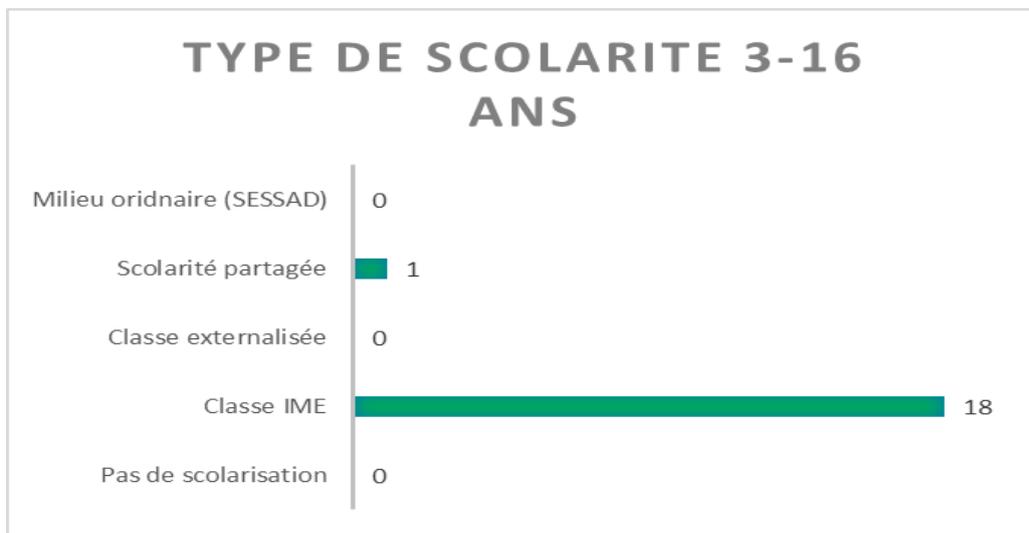
- une augmentation d'accueil des enfants déficients (81 % en 2022 contre 67 % en 2020)
- l'accueil des enfants porteurs du spectre de l'autisme reste stable.



Au niveau de la pyramide des âges des enfants accueillis, les tendances restent stables et homogènes au niveau de la répartition des groupes entre 2020 et 2022.



La majorité des enfants (70%) sont issus d'un établissement médico-social. Les 30% restant arrivent du domicile familial.

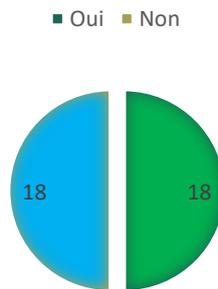


En 2022, 19 enfants ont été scolarisés au sein de l'IME, repartis de la manière suivante :

- 18 enfants et adolescents scolarisés sur l'unité d'enseignement interne en sous-groupe
- 1 enfant bénéficie d'une scolarité partagée

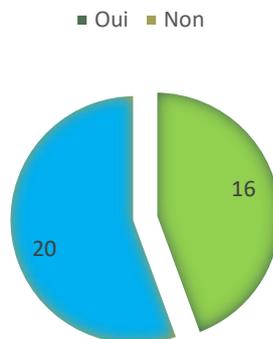
En 2023, 9 enfants seront scolarisés sur l'U.E.E du collège Joseph Delteil.

## INTERVENTION DE L'ASSISTANTE SOCIALE



Depuis ces dernières années, nous voyons apparaître des situations d'enfants de plus en plus complexes qui se traduisent par un cumul de difficultés, médico-social et social principalement. De plus, l'IME de Limoux a pour spécificité de bénéficier d'un internat de semaine. Ainsi sur les 12 enfants accueillis, la moitié sont confiés à l'ASE et se retrouvent sur les week-ends et vacances scolaires dans des lieux de vie, des familles d'accueil et des associations. De même, la moitié des familles bénéficient de l'accompagnement de l'assistante sociale, des éducateurs et du plateau technique permettant de coordonner le parcours de leur enfant en favorisant des solutions d'accueil personnalisé en lien avec les différentes ressources internes et externes du territoire.

### 1.1.1.2 – BESOINS EN MATIÈRE DE FONCTIONS SENSORIELLES



Les besoins en matière de fonctions sensorielles sont en constante augmentation du fait de l'accueil important d'enfants présentant des troubles du neurodéveloppement et plus spécifiquement des troubles du spectre de l'autisme

## ENVIRONNEMENT AIDANT

### Au niveau de l'IME :

Le travail de partenariat quotidien que nous effectuons avec les familles et/ou représentants légaux, sur les établissements et services externalisés du Pôle enfance Ouest, s'inscrit dans les valeurs soutenues par l'AFDAIM ADAPEI 11.

En effet, les parents se présentent comme les acteurs premiers, des co-constructeurs du parcours éducatif, pédagogique et thérapeutique de leur enfant en situation de handicap, et ce, dans la mesure où aucune décision le concernant ne peut être prise sans leur accord.

Ce partenariat avec les familles, se traduit ainsi par la place prépondérante qui leur est donnée tout au long de l'accompagnement des enfants au sein des établissements et services, et ce dès le dépôt du dossier de préadmission, jusqu'à leurs sorties du pôle enfance Ouest et même après.

Dans le cadre de l'accompagnement personnalisé des enfants :

- Rencontres de préadmission (visite de l'établissement, connaissance du parcours de l'enfant et des attentes de la famille, évaluation des besoins, présentation de la structure, etc.) et d'admission (rencontre avec l'équipe pluridisciplinaire, projection d'un calendrier progressif d'accueil, rencontre avec le directeur et l'administrateur référent, etc.)
- Dans les six mois qui suivent l'admission, la famille, l'enfant ou le jeune et l'équipe de l'établissement ou du service coconstruisent le projet personnalisé, qui sera ensuite co-évalué et lorsque cela est possible pour le bénéficiaire (auto-évaluation).
- Rencontre annuelle de début d'année scolaire avec l'équipe éducative, pédagogique et thérapeutique pour échanger sur les projets collectifs et individuels
- Chaque année, lors de l'élaboration du projet personnalisé de l'enfant, une rencontre de co-construction avec la famille et/ ou les représentants légaux est organisée
- Contacts réguliers via différents supports (cahier de liaison, téléphone, mail, SMS,...) vecteur d'échanges réguliers et quotidiens entre les familles et l'équipe éducative
- Rencontres informelles avec les éducateurs, l'équipe soignante et la famille mais également à travers des temps plus conviviaux autour d'évènements particuliers : fêtes institutionnelles (Noël et Kermesse par exemple) qui restent des moyens privilégiés d'échanges.

Dans le cadre d'une dynamique collective et transversale au pôle enfance Ouest :

- Des rencontres de sensibilisation par thématiques, sur des sujets partagés sont proposés aux familles (les écrans, les mesures de protection, les nouveaux projets, etc.) animées par des professionnels des secteurs concernés.
- Des réunions dans le cadre du CVS qui se tiennent trois fois par an sur les établissements en y intégrant les services
- La participation des familles, des enfants et des professionnels à l'Opération Brioches.

L'association des familles à la vie des établissements et services est fondamentale de la réussite des projets de vie de leurs enfants.

### Au niveau associatif

L'environnement aidant est également soutenu dans le cadre de l'organisation centralisée de l'Association parentale qu'est l'AFDAIM ADAPEI 11 à travers notamment :

#### > **Un service vie associative**

L'Association parentale a choisi de mettre en place un service dédié à l'accompagnement des familles et notamment des adhérents à travers une écoute et un soutien dans les démarches (ex : vacances adaptées) mais aussi des conseils techniques (ex : notaire).

#### > **Un service social au siège**

Le service social soutient les familles tout au long du parcours des personnes en situation de handicap grâce à des assistants de service social et des conseillers en insertion professionnelle.

Ces 2 services participent aussi à l'accompagnement au parcours de vie et à l'autodétermination des personnes accompagnées qui va continuer se développer avec des postes dédiés.

## ENQUETE DE SATISFACTION DES AIDANTS – MARS / AVRIL 2023

## Contexte

L'AFDAIM-ADAPEI 11 a la volonté de construire une démarche participative autour des projets d'établissement.

Soucieux d'associer également les aidants des personnes accompagnées, une enquête de satisfaction leur a été proposée par secteur d'activité.

## Objectifs

- Evaluer la satisfaction des aidants.
- Prendre en compte leurs remarques et suggestions dans la réflexion sur les projets.
- Améliorer nos prestations afin de mieux répondre aux attentes des aidants et à celle de leur proche accompagné.



96 %

Nombre de retours : 27

Note de satisfaction globale des aidants combinant les items "Tout à fait satisfait" et "Assez satisfait"



## Les points forts



### ACCUEIL

100% des aidants sont satisfaits de l'accueil physique et la facilité de contact téléphonique.



### HYGIENE DES LOCAUX

100% des aidants sont satisfaits de la propreté des locaux.



### TRANSPORTS

Les aidants sont satisfaits des transports (horaires, temps de transport, respect de la personne dans les transports).



### PROJET PERSONNALISE

92% des aidants sont satisfaits du Projet Personnalisé de leur proche accompagné.



### CONNAISSANCE DES PERSONNES RESSOURCES

Les assistantes sociales de l'association et le référent de projet personnalisé sont très bien repérés.

## Les axes d'amélioration



### LOCAUX

#### A améliorer en priorité :

Les locaux (désignés première priorité à 20%).



### ASSOCIATION

Promouvoir la possibilité de faire appel au service « vie associative ».



### CVS

- Promouvoir ce qu'est le CVS et faire connaître les représentants des familles/tuteurs et représentant de l'association au CVS.
- Améliorer la consultation des familles/tuteurs avant le CVS.



### SECTEUR ENFANCE

- Améliorer les thématiques suivantes :
- l'accès aux informations concernant l'avenir de la personne,
  - le temps de scolarisation,
  - l'adaptation du mode de communication.

# NATURE & OFFRE DE SERVICES : PRESTATIONS



## SERAFIN-PH, C'EST QUOI ?

Les prestations d'accompagnement, qui sont présentées ci-après dans le Projet, ont été organisées dans le cadre de la nomenclature des prestations SERAFIN-PH\*.

Il s'agit de s'inscrire dans la logique de parcours dans le cadre des prestations apportées en réponse aux besoins de chaque personne accompagnée.

\*SERAFIN-PH : Services et Établissements Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées.

**PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT**

**2.1 Prestation de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles**

**2.1.1. SOINS SOMATIQUES ET  
PSYCHIQUES**

Coordonner les actions en matière de soins et assurer les actes de soins pendant l'accompagnement de la personne

Proposer une aide et un soutien psychologique

# Suivi médical

# Evaluation

# Sécurité

# Protocoles

# Prévention

# Bilan

# Accessibilité

# Langage

# Posture

# Motricité

**2.1.2. REEDUCATIONS**

Soutenir le développement des enfants et jeunes par les rééducations nécessaires (psychomotricité, orthophonie, kiné et ergothérapeute, etc...).

## **2.2 Prestation en matière d'autonomie**

### **2.2.1.1. ACTES DE LA VIE QUOTIDIENNE**

Soutenir le développement  
de l'autonomie de chacun

### **2.2.1.2. COMMUNICATION ET RELATIONS AVEC AUTRUI**

Mettre en place des outils de  
communication adaptés aux besoins  
et aux compétences de chaque  
enfant et jeune.

### **2.2.1.3. PRENDRE DES DÉCISIONS ADAPTÉES ET POUR LA SÉCURITÉ**

Sensibiliser et proposer des mises en  
situations adaptées à chaque enfant et  
jeune en lien avec les risques/vulnérabilités  
du quotidien : accidents domestiques,  
sécurité dans les déplacements,  
prévention, ...

Faciliter l'expression des besoins, envies et  
choix - soutenir l'auto-détermination

**# Compétences**

**# Habiletés sociales**

**# Auto-détermination**

**# Communication**

## **2.3 Prestation pour la participation sociale**

### **2.3.1. EXERCER SES DROITS**

Recueillir les attentes individuelles  
et des familles et/ou représentants  
légaux par des outils adaptés

Faciliter l'accès et l'exercice des  
droits et libertés en proposant des  
instances d'expression et  
d'informations dédiés en privilégiant  
des logiques de droit commun  
/ CVS – Groupes de parole

**# Projet personnalisé**

**# Participation**

**# Citoyenneté**

**# Expression**

# Autonomie

# Repas

# Chez-soi

### 2.3.2. LOGEMENT

Soutenir l'autonomie dans les activités du quotidien dans un logement par l'organisation d'ateliers fonctionnels dans une logique d'acquisition et de transmission : repas, hygiène, entretien, ...

Faire participer au collectif notamment au sein des internats.

### 2.3.3. EXERCER SES ROLES SOCIAUX

Proposer une palette de réponses en fonction de l'âge et des capacités de chaque élève : classe ordinaire, ULIS, scolarité partagée, apprentissage, unités d'enseignement externalisées et/ou spécialisées (autisme / polyhandicap)

Favoriser les apprentissages par l'intervention d'équipes pluridisciplinaires proposant des outils et méthodes diversifiés

Soutenir les parents d'élève dans le parcours scolaire et inclusif de leur enfant ou jeune.

# Scolarité

# Inclusion

# Apprentissages

Accompagner à la vie affective, relationnelle et sexuelle

Soutenir la préparation à la vie d'adulte

Accompagner dès 16 ans la transition vers l'âge adulte du jeune et de sa famille

Faciliter la préparation à la vie professionnelle en milieu ordinaire et/ou adapté (apprentissage, stages, passerelles, découverte métiers)

Soutenir la socialisation et l'inclusion par la mise en place d'ateliers variés comme support pour travailler des besoins particuliers (sensoriels, émotionnels, cognitifs,

moteur, ...) liées à leur situation de handicap (Habilités sociales, Snoezelen, Balnéothérapie, ...)

# Consentement

# Adolescence

# Passage

# Développement psycho-affectif

# Vie professionnelle

# orientation

# transition

**# Vie sociale**

**# Culture**

**# Loisirs**

**# Partenariats**

#### **2.3.4. PARTICIPER À LA VIE SOCIALE**

Développer l'inclusion sociale par l'accès aux activités culturelles, sportives, de loisirs et autres participations au tissu associatif

Soutenir la mobilité en travaillant sur les différents repères favorisant l'autonomie dans les déplacements (temps / espace) et l'utilisation des différents modes de transports

#### **2.3.5. ACCOMPAGNEMENT EN MATIÈRE DE RESSOURCES ET D'AUTO-GESTION**

Soutenir les jeunes ainsi que leurs familles dans l'ouverture de leurs droits en particulier lors du passage à l'âge adulte

Organiser des activités permettant l'apprentissage dans la gestion des ressources (notion d'argent et de choix).

Informier et conseiller sur les dispositifs de protection en préparation au passage à la majorité

**# MDPH # Démarches administratives # argent # choix # vulnérabilité**

### **2.4 Prestation de coordination renforcée pour la cohérence du parcours**

**# Aide sociale à l'enfance**

**# Partenariats**

**# Cohérence**

**# Protection**

**# Justice**

#### **2.4. COORDINATION DU PARCOURS**

Porter la coordination de parcours sur des situations complexes en fonction de l'évolution de l'enfant/jeune et des attentes de l'ensemble des parties prenantes multi-sectoriels (sociales, sanitaires, judiciaires, Education Nationale ...).

**Points forts de l'établissement :**

- > Réponse personnalisée pour chaque enfant en favorisant des logiques inclusives (scolarité externalisée, loisirs, santé, habitat, pré-professionnalisation,...)
- > Scolarité externalisée et inclusive en milieu ordinaire, quel que soit le handicap des enfants et adolescents concernés, en partie ou en totalité
- > Préparation à la vie adulte (passerelles, stages ESAT, MAS, CAJ, préprofessionnalisation,..)
- > Activité physique adaptée (développement personnel, valorisation de soi, vie en groupe, santé physique et mentale,...)
- > Accompagnements dans les actes de la vie quotidienne (autonomie quotidienne et sociale : rapport au corps et hygiène, repas et propreté, bien-être, vivre ensemble, ouverture sur l'environnement,...)

**Priorités de développement :**

- > Renforcer la participation des jeunes et de leur famille à l'élaboration, la construction et l'évaluation du Projet individualisé d'Accompagnement (PIA)
- > Développer les accompagnements au sein de la famille et/ou lieu de vie de l'enfant
- > Créer un réseau de praticiens / paramédicaux pour faciliter les suivis médicaux (consultations externes et internes)

## **PRESTATION INDIRECTE**

### **FONCTIONS LOGISTIQUES**

#### **Les Locaux d'accueil : entretien et maintenance**

L'entretien des locaux (nettoyage) est assuré par 3 agents d'entretien au niveau des trois bâtiments.

La maintenance des locaux et des véhicules ainsi que leur suivi règlementaire (contrôles et entretiens) est assurée par un ouvrier qualifié.

Le service patrimoine est en soutien pour les travaux, et le déploiement d'un outil de suivi de la maintenance devrait améliorer la traçabilité dans l'établissement.

#### **Les repas**

Les repas sont préparés par le prestataire de service API, en liaison froide et sont réchauffés par la cuisinière de l'établissement qui assure :

- La vérification des livraisons et des températures
- La remise en température et le service
- Répartition et mise en plat des repas en fonction des groupes, en tenant compte des régimes prescrits, des problématiques médicales et pratiques culturelles.
- La préparation de pique-niques ou plats à emporter

Dans le cadre du Projet individualisé d'Accompagnement (PIA), des ateliers de confection des repas sont proposés et réalisés au sein de l'IME par les enfants. Cette restauration est équilibrée et variée et a pour visée des objectifs éducatifs favorisant le développement de l'autonomie personnel.

#### **Les Transports**

L'IME de Limoux assure le transport de l'ensemble des enfants de leur domicile à l'établissement au moyen de minibus. Ces tournées sont organisées matin et après-midi. Des horaires et des points de ramassage sont définis au préalable. Certaines tournées sont confiées à un prestataire de service.

### **GERER, MANAGER, COOPERER**

Les fonctions « gérer, manager, coopérer » regroupent l'ensemble des fonctions de gestion réalisées sous la responsabilité de l'organe de direction :

- > la gestion des ressources humaines et du dialogue social ;
- > la gestion administrative, budgétaire, financière et comptable.

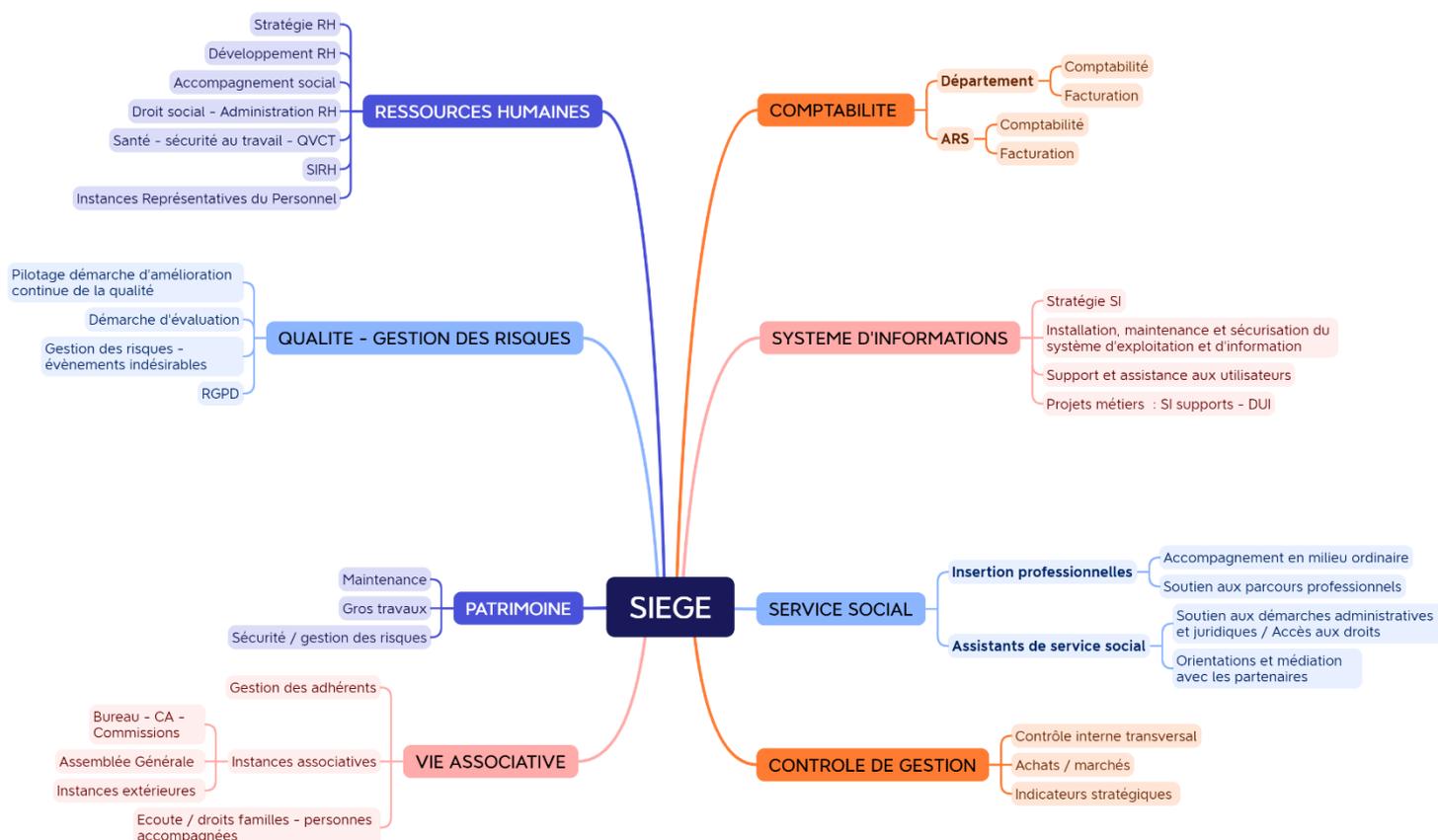
Il s'agit également d'un ensemble de fonctions rendues nécessaires par l'objet même de l'action médico-sociale :

- > la gestion des informations et la communication ;
- > le fait de garantir la qualité et la sécurité dans l'exercice des différentes missions de l'établissement ;
- > la mise en œuvre des relations avec le territoire.

Ces prestations indirectes sont abordées dans la partie de ce projet dédiée aux principes d'organisation.

A l'AFDAIM ADAPEI 11, ces fonctions sont exercées en complémentarité entre le siège et les cadres de direction des établissements et services.

L'Association a en effet structuré un siège social qui centralise la Direction Générale et les fonctions supports :



## STRATEGIE NUMERIQUE ET GESTION DES DONNEES PERSONNELLES (RGPD)

Les nouvelles technologies et le numérique sont des leviers d'actions pour un meilleur accompagnement et des supports à l'apprentissage et à l'autonomie.

La sécurisation des données est au cœur de la stratégie numérique de l'Association.

L'inscription dans le cadre du programme ESMS numérique doit permettre de développer le Dossier Informatisé de l'Usager (DUI) de manière sécurisée et conformément à la trajectoire du numérique en santé défini au niveau national.

L'AFDAIM-ADAPEI 11 poursuit son engagement à la mise en conformité au RGPD qui s'inscrit dans le temps.

La sensibilisation de tous les professionnels aux questionnements portés par le RGPD participe aussi à garantir les droits des personnes accompagnées.

**PARTENARIATS ET OUVERTURE**

<p><b>TYPE DE PARTENARIAT</b></p> 	<p><b>PARTENAIRES</b></p> 	<p><b>NATURE DU LIEN</b></p> 	<p><b>OBJECTIFS</b></p> 
<b>Institutionnel</b>	<b>ARS</b>	Financier	Délivre les agréments et les financements
	<b>MDPH</b>	Prescripteur	Notifie les enfants en situation de handicap PAG
	<b>EN</b>	Convention constitutive	Mise à disposition de deux enseignants
	<b>ASE</b>	Partenariat	Mise en place de diverses actions dans le cadre de la protection de l'enfance
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Assistants familiaux</b></li> <li>- <b>« Auxilium »</b></li> <li>- <b>« MAISON APAR »</b></li> <li>- <b>« IMA »</b></li> <li>- <b>« Educ chez vous »</b></li> </ul>	Convention	Améliorer la PEC globale de l'enfant et de sa famille : rencontre en amont de la co-construction du PIA avec les référents ASE, participation aux CDD...
	<b>Mairie</b>	Convention et partenariat	Faciliter et améliorer l'accès au droit commun et à la cité des jeunes accompagnées :  Participation de la Maire, invitation au CVS, mise à disposition de salles, créneaux piscine et salles de sport...
	<b>Conseil Départemental</b>	Partenariat	Inscription à des Journées de découverte et sportive (escalade, canyoning, spéléologie...)
	<b>Gendarmerie</b>	Réseau	Ouvrir les locaux de l'IME aux institutions publiques, intervention autour de la sensibilisation (écrans...)
<b>Santé</b>	<b>CRA</b>	Partenariat et convention	Pouvoir participer à des actions soutenues par le CRA, des colloques ou journées, soutien pour les formations sur site.
	<b>CAMPS, CMPP, CMP</b>	Partenariat	IME : Pas de convention, lien téléphonique et rencontre sur site pour présenter les établissements

<b>TYPE DE PARTENARIAT</b> 	<b>PARTENAIRES</b> 	<b>NATURE DU LIEN</b> 	 <b>OBJECTIFS</b>
			et leurs fonctionnements respectifs :  Objectif : orienter et accompagner les parents dans la demande d'inscription sur liste d'attente dans les établissements correspondants
	<b>Maison des adolescents</b>	Partenariat	Cultiver et pérenniser le lien pour développer les modalités d'intervention des professionnels de la MDA au sein des ESMS
	<b>CHU Carcassonne</b>	Convention en cours	Faciliter l'accès aux soins pour les jeunes en situation de Handicap
	<b>Libéraux : - orthophonistes</b>	Convention	IME : Coordonner la PEC globale de l'enfant en impulsant les rencontres autour du PIA, demande de bilans annuels
<b>Médico-social</b>			
	<b>USSAP (IPIJ, PCPE...)</b>	Convention et Réseau	Temps de réunion autour de situation d'enfants, de jeunes pour trouver des solutions
	<b>APAJH</b>	Réseau	Réorientation des enfants en fonction de leur besoins
	<b>Organismes de tutelles ATDI</b>	Réseau	Accompagnements communs pour des jeunes adultes avec des besoins particuliers
	<b>EANM, EAM, ESAT de l'AFDAIM et APAJH</b>	Convention individuelle	Orienter et faciliter l'entrée dans le monde adulte des jeunes adolescents et adultes de l'IME :  Mise en place de passerelles, de stages pour les jeunes adultes dans l'objectif de trouver un projet de vie adapté à leurs demandes et besoins  Deux rencontres par an entre équipes avec un cadre, une pour préparer et organiser l'année et l'autre pour en faire le bilan.  Proposition de visites des établissements (parent/établissement adulte) en amont des stages

<b>TYPE DE PARTENARIAT</b> 	<b>PARTENAIRES</b> 	<b>NATURE DU LIEN</b> 	 <b>OBJECTIFS</b>
<b>Culturel/ Loisirs</b>	<b>One-one</b>	Partenariat	Expériences en direction de la culture urbaine
	<b>Médiathèque/Bibliothèque/libraire</b>	Partenariat	Librairie « Contes et Gribouilles », création d'une bibliothèque sur IME suite au principe de la Librairie.
	<b>Médiation animale « dans les yeux d'un animal »</b>	Partenariat	Approcher les animaux dans un lieu adapté avec une professionnelle spécialisée
	<b>Centres aérés</b>	Partenariat	Inclusion du jeune sur les mercredis avec d'autres groupes d'enfants hors IME
<b>Sportif</b>	<b>Pole Aqualudique Carcassonne</b>	Convention	Participer à des temps de piscine en alliant plaisir et rééducation sur des créneaux tous publics
	<b>Centre équestre :</b>	Convention	Assurer la réponse aux besoins en régularisant les temps de présence, allier travail et plaisir.
	<b>Ligue Sport adapté</b>	Convention	Ouverture sur des activités sportives diverses, découverte de lieux différents, partage entre ESMS
	<b>Salle de sport</b>	Convention	Inclusion en milieu sportif ordinaire
	<b>MJC de BELVEZE du RAZES</b>	Partenariat	Inclusion des enfants au sein du milieu ordinaire
<b>Formation</b>	<b>La Routière</b>	Convention et partenariat	Accueil et suivi stagiaires AES, ME, ES, Auxiliaire de puériculture...
<b>Insertion Pro</b>	<b>Les galets d'abord</b>	Partenariat	Inclusion des jeunes dans une association permettant de réparer des mobylettes

# PRINCIPES D'ORGANISATION



## **GOUVERNANCE & DIRIGEANCE**

**L'ensemble des acteurs de l'AFDAIM ADAPEI 11 est mobilisé autour du Projet Associatif Global et de chaque personne accompagnée. Chaque personne porte une expertise propre ; c'est le croisement de ces différentes expertises qui permet la concrétisation de ces projets.**

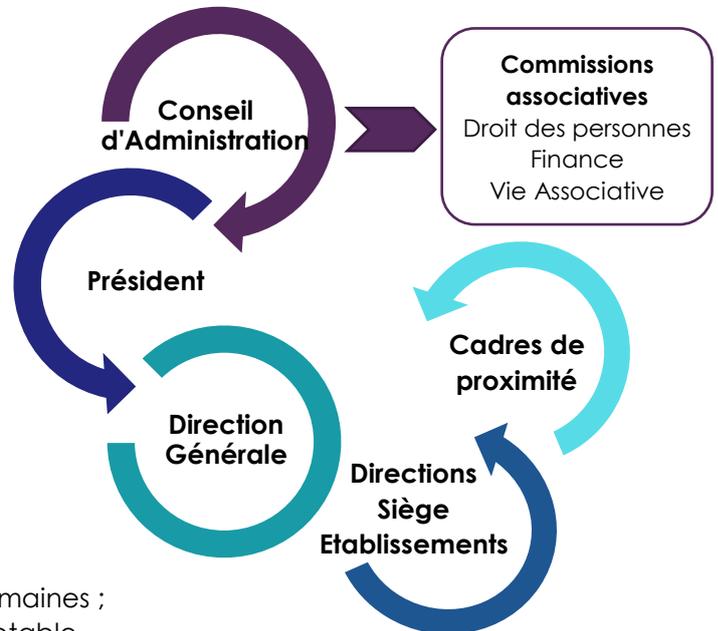
Une « chaîne des délégations » est mise en place compte tenu de l'importance de l'Association de par sa taille et la multitude d'activités développées conformément aux statuts de l'Association et à l'article D312-176-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Les délégations de pouvoir précisent pour l'ensemble des cadres de direction, y compris la Direction Générale, la nature et l'étendue de la délégation, notamment en matière de :

- Conduite de la définition et de la mise en œuvre du projet associatif / du projet d'établissement ou de service ;
- Gestion et animation des ressources humaines ;
- Gestion budgétaire, financière et comptable
- Coordination interne et externe.

Le Document Unique de Délégation (DUD) est un document synthétique qui reprend l'ensemble des missions et des responsabilités de chaque instance ou acteur ayant un rôle de direction. C'est un outil pour clarifier et sécuriser les rôles et missions de la gouvernance et la dirigeance.

Le DUD, tout comme le système de délégation de pouvoir mis en place au sein de l'Association, est garant d'une gouvernance sécurisée et transparente, et d'un management de qualité.



## PROJET SOCIAL

L'établissement déploie une politique de ressources humaines définie au niveau associatif.

Le projet social rassemble les orientations pluriannuelles de la politique de ressources humaines de l'AFDAIM-ADAPEI 11. Il a pour objectif de clarifier les grands axes d'actions de l'Association à destination de tous ses salariés. Ces actions se structurent entre un pilotage transversal et une administration mutualisée par le siège, une gestion par les directions des établissements et services.

L'AFDAIM ADAPEI 11 a au cœur de son projet, depuis sa création, l'accompagnement des personnes en situation de handicap intellectuel.

Depuis 2020, l'Association est entrée dans une nouvelle phase dans les relations sociales et dans la volonté de structurer une réelle politique sociale au sein de l'AFDAIM ADAPEI 11 en vue d'améliorer la qualité de vie et les conditions de travail des salariés qui réalisent cet accompagnement.

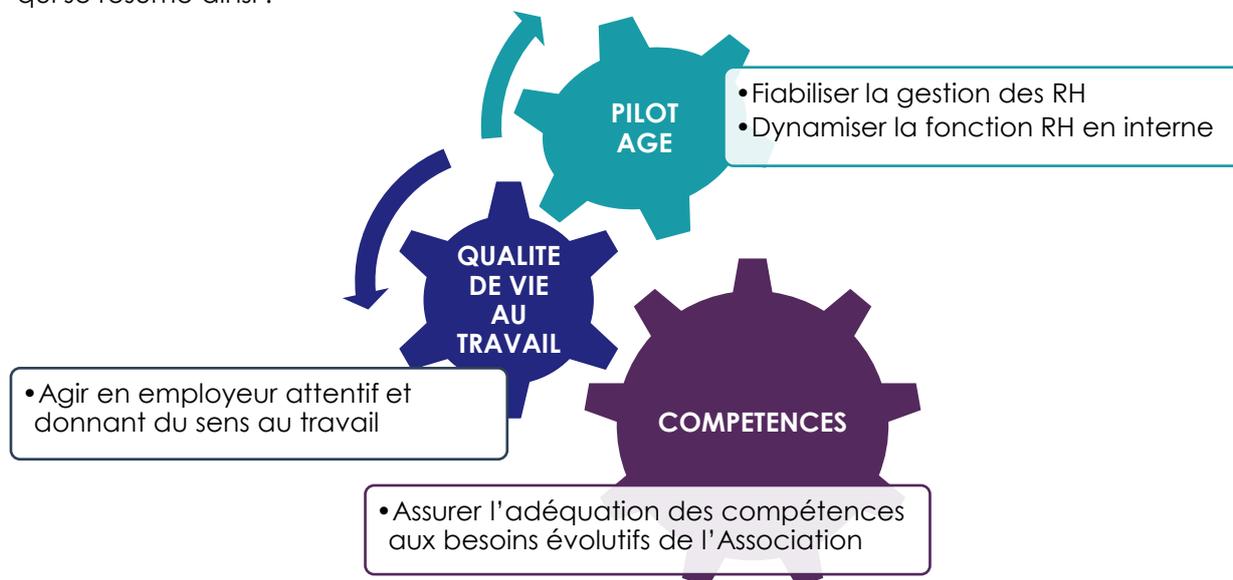
En particulier, un plan d'actions santé et sécurité au travail a été réfléchi et discuté avec la Commission Santé et Sécurité au Travail (CSSCT) du CSE autour de quatre axes principaux : Gestion des AT/MP ; Risques psycho-sociaux ; Sécurité et DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels).

La volonté de l'AFDAIM ADAPEI 11 de développer un environnement de travail de qualité pour les professionnels a conduit l'Association à s'engager dans une dynamique d'amélioration de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT).

Au-delà du plan d'actions santé et sécurité au travail évoqué, d'autres plans d'actions ont été lancés en parallèle, sur des thématiques comme la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Parcours Professionnels (GPEPP), l'identité employeur ou la cartographie des compétences.

La démarche QVCT s'intégrera parfaitement à tous ces plans d'actions existants, qu'elle viendra nourrir et dont elle se nourrira également.

Ces plans d'actions structurent la stratégie des Ressources Humaines de l'AFDAIM ADAPEI 11 qui se résume ainsi :



Cette approche holistique de l'humain, vu non plus seulement comme une ressource mais comme un potentiel en constant développement, est la finalité recherchée par l'AFDAIM-ADAPEI 11. C'est un enjeu majeur pour sécuriser et développer le parcours professionnel de tous nos salariés, au sein de l'association, et au-delà.

## CHARTRE MANAGERIALE

Un projet de management est un préalable nécessaire à la définition d'une politique sociale globale pour l'Association.

Le Projet Associatif est articulé autour de 5 grandes valeurs qui incarnent l'éthique associative. Cette charte a pour vocation de décliner ces valeurs en principes et pratiques pour les managers de l'Association, de tout niveau de responsabilité, dans une tonalité partagée de bienveillance et de loyauté.



Ces différents principes managériaux visent à atteindre un niveau de pilotage de l'activité efficient, au service de la mission centrale de tous : la qualité de l'accompagnement des personnes accompagnées.

## **AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE – EVALUATION**

### **UN PILOTAGE ASSOCIATIF DE LA DEMARCHE QUALITE ET GESTION DES RISQUES**

Le projet d'établissement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité au service des personnes accompagnées.

En effet, la démarche qualité correspond à un processus d'amélioration continue de la qualité des prestations fournies. Il s'agit d'une démarche volontariste et collective, sur une longue durée, engagée par un établissement ou un service afin de conforter ses points forts et réduire progressivement ses points faibles.

A l'AFDAIM-ADAPEI 11, la coordination de la démarche qualité associative est assurée par une Chargée Qualité et Gestion des Risques au siège social.

Chaque direction est responsable de la mise en œuvre de la démarche qualité au sein de l'établissement/des établissements dont il a la charge, dans le respect de la politique et des procédures qualité de l'Association.

Aussi, chaque établissement et service dispose d'un ou plusieurs animateurs Qualité (ANQ) qui soutiennent le déploiement de la démarche au niveau de leur établissement.

Un comité de pilotage qualité associatif réunit l'ensemble des ANQ et est animé par la Chargée Qualité et Gestion des Risques. L'objectif est de mener à bien les actions identifiées dans les Plans d'Amélioration continue de la Qualité (PAQ) des établissements et services en favorisant au maximum la continuité d'échange entre et par secteur d'activité.

Des comités qualité sont organisés au niveau de l'établissement. Ils ont pour but de coordonner et de planifier la mise en œuvre de la démarche qualité au sein des équipes.

Avec la réforme des évaluations portée par la Haute Autorité de Santé, la dynamique qualité au sein des établissements et services et la promotion d'une démarche porteuse de sens pour les professionnels sera d'autant plus centrale dans les prochaines années

### **LA DECLINAISON AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT**

#### **Au niveau du pôle enfance Ouest**

Le pilotage de la dynamique d'amélioration continue de la qualité au sein du pôle enfance Ouest s'inscrit dans une démarche transversale, c'est-à-dire à travers une représentation de tous les établissements et services. Relancé en février 2022, le comité se compose d'animateurs qualité (3 éducatrices spécialisées, 1 monitrice éducatrice, 1 psychologue et une secrétaire) de la cheffe de service de l'IME de Carcassonne en tant que référente cadre Qualité et du directeur. Il a pour but d'apporter des actions correctives en réponse au PACQ afin d'assurer une amélioration continue de l'accompagnement de la personne dans le respect de ses droits.

Le comité se réunit une fois par mois. Ces instances sont sous-tendues par un travail préparatoire de 2h/mois effectué par les ANQ (« Groupe de Travail Qualité ») et des rencontres trimestrielles avec la chargée de qualité et gestion des risques.

Les travaux menés dans ces instances prennent systématiquement appui sur :

- Les actions définies dans le PACQ (Plan d'Amélioration Continu de la Qualité) issu de l'évaluation externe
- La prise en compte des remontées des différentes instances permettant l'amélioration de l'accompagnement des enfants, groupes de paroles des enfants, réunion d'équipes, CVS, évènements indésirables, DUERP, ....

- Les axes d'amélioration partagés dans le cadre des « COPIL Qualité » pilotés par la chargée qualité et gestions des risques de l'association.

Les ANQ ont à leur disposition plusieurs outils et supports tels qu'un trousseau numérique RBPP HAS, le référentiel et manuel d'évaluation unique et l'accès au serveur qualité et aux dernières mises à jour.

De même, un point systématique est effectué en réunion d'équipe par les cheffes de service et les animateurs qualité présentant les travaux finalisés, nouvelles procédures, etc....

### **Perspectives et priorités d'amélioration**

- Poursuite de l'évaluation interne continue (suite à la réforme)
- Mise en place du dossier unique de l'utilisateur (dossier informatisé)
- Harmonisation des pratiques et des procédures au sein du pôle enfance Ouest
- Questionnaire satisfaction à déployer pour les enfants en plus des familles et/ou représentants légaux



## RESPONSABILITE SOCIETALE

### **L'AFDAIM ADAPEI 11 est engagée dans les dimensions constituant une Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO).**

L'Association rappelle dans son Projet Associatif Global qu'elle assume une responsabilité sociétale d'abord dans son action dans la promotion et la valorisation de la personne en situation de handicap. Il s'agit de développer une image interne et externe positive de l'ensemble des activités de l'Association et surtout du rôle des personnes en situation de handicap dans une société solidaire et inclusive.

La prise en compte de l'ensemble des parties prenantes et notamment de la triple expertise personnes accompagnées – professionnel et aidants est au cœur de l'approche de développement durable de l'AFDAIM ADAPEI 11.

Au sein de ce Projet, le projet social de l'AFDAIM-ADAPEI 1 s'inscrit pleinement dans les objectifs d'une gestion éthique et responsable contribuant au maintien d'un équilibre entre les nécessités de service et l'aspiration des professionnels au respect de leur vie au travail.

La transition énergétique et l'optimisation des achats seront des principes d'actions durables dans la gestion des établissements et services dans les années à venir.

### **La structuration de la démarche Responsabilité sociétale des Organisations (RSO) de l'AFDAIM ADAPEI 11 s'inscrira dans la nouvelle démarche d'évaluation.**

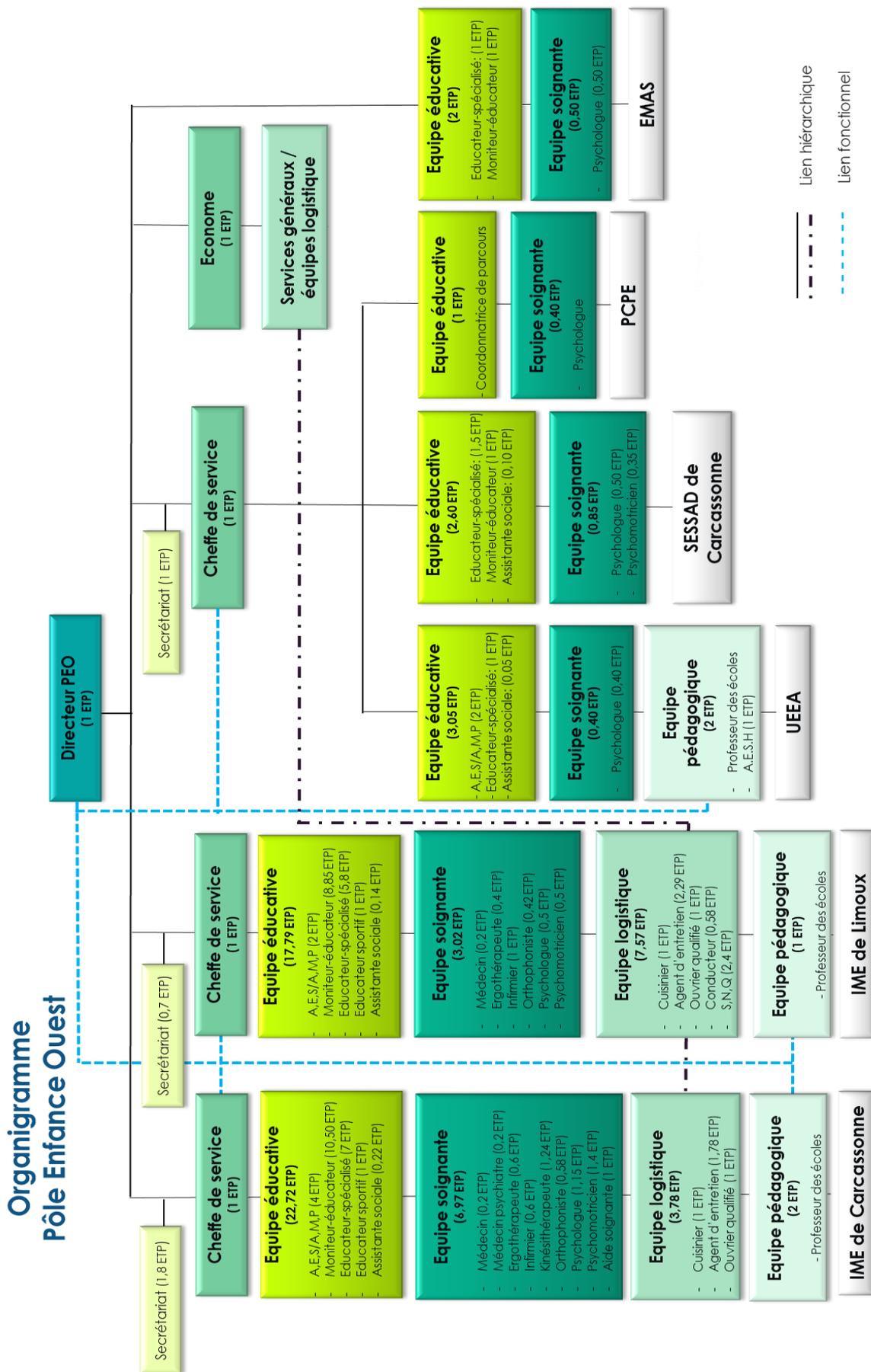
Le référentiel de l'HAS (Haute Autorité de Santé) peut en effet être rapproché des principes de la RSO (ISO 26000) :

<b>Valeurs rappelées dans la certification HAS pour les ESMS</b>	<b>Extrait des principes de la RSE dans l'ISO 26000</b>
Respect des droits fondamentaux	Assurer le respect du principe de légalité, c'est-à-dire se conformer à toutes les exigences législatives et réglementations en vigueur.
Réflexion éthique des professionnels	Adopter un comportement éthique, fondé sur l'honnêteté, l'équité et l'intégrité
Approche inclusive des accompagnements	Assurer le respect des droits de l'Homme
Pouvoir d'agir de la personne	Assurer le respect des intérêts des parties prenantes (fournisseurs, clients, partenaires, salariés...) et y répondre

La RSO comporte 5 volets qui seront intégrés dans les thématiques de l'évaluation :

- Gouvernance
- Social (professionnels)
- Environnement
- Sociétal (parties prenantes dont les personnes accompagnées)
- Economique.

COMPETENCES MOBILISEES



## TRAVAIL D'EQUIPES

	TYPE DE REUNION	FREQUENCE	PARTICIPANTS	OBJECTIFS
	<b>COMITE DE DIRECTION</b> Pilotage siège	Mensuelle	Directions	Informations, échanges, coordinations et décisions sur les actions associatives importantes
	<b>REUNIONS SECTEUR ACTIVITE</b> Pilotage siège	Bimestriel	Directions	Informations, échanges, coordinations et décisions sur les actions importantes et dossier en cours du secteur
	<b>REUNION GENERALE</b> <i>Animée par direction</i>	<i>2 à 3 fois par an</i>	<i>Ensemble des professionnels</i>	Informations, restitution de travaux, objectifs généraux, ...
	<b>REUNION CADRES</b> <i>Animée par direction</i>	<i>Hebdomadaire</i>	Cadres	Fonctionnement, actualités, projets en cours, partenariats, situations complexes
	<b>REUNIONS D'EQUIPE</b> <i>Animée par cadre hiérarchique</i>	<i>Hebdomadaire</i>	Équipe éducative fonctionnement	Point de situation sur les personnes accompagnées, informations, projets
	<b>CLUB IMAGO DU</b> <i>Animée par siège</i>	Mensuel	Cadres – Utilisateurs	Informations, échanges et remontées d'informations sur le DUI
	<b>CLUB IMAGO RH</b> <i>Animée par siège</i>	Bimestriel	Cadres – Professionnels RH	Informations, échanges et remontées d'informations en matière RH
	<b>REUNION PREPARATION PROJETS PERSONNALISES</b> <i>Animée par : cadre Hiérarchique</i>	<i>Selon calendrier</i>	Équipe pluridisciplinaire avec l'enfant et sa famille et/ou représentant légal	Évaluation partagée par l'équipe pluridisciplinaire, définition des objectifs de travail du projet personnalisé
	<b>REUNION COCONSTRUCTION PROJETS PERSONNALISES</b> <i>Animée par : cadre hiérarchique</i>	<i>Selon calendrier</i>	Équipe pluridisciplinaire avec l'enfant et sa famille et/ou représentant légal	Déclinaison du plan d'action et des modalités du projet personnalisé

TYPE DE REUNION	FREQUENCE	PARTICIPANTS	OBJECTIFS
 <p><b>REUNION QUALITE</b> Animée par un cadre</p>	Mensuelle	Animateurs qualité et cadres	Validation documents, procédures, avancement du plan d'amélioration (PAQ)
 <p><b>COMMISSION D'ADMISSION</b> Animée par : direction</p>	Selon demandes	Cadres	Vérifie l'adéquation des demandes d'admission et propose les admissions en cas de place disponible
 <p><b>REUNION MEDICALE</b> Animée par : médecin</p>	Hebdomadaire	Personnel de soins	Point sur les personnes accompagnée, définition des protocoles / stratégies de soins médecins
 <p><b>CVS :</b> Animée par : direction</p>	3 fois par an (et plus si nécessaire)	Président et vice-président CVS, représentant des familles, partenaires salariés et	Participation des personnes accompagnées au fonctionnement de l'établissements (conditions de vie, de soins, d'hébergement, ...)
 <p><b>GROUPES DE PAROLES</b> Animée par : Psychologue et éducateurs</p>	Hebdomadaire et en fonction des besoins	Personnes accompagnées	Echanges et questionnements des enfants
 <p><b>COMMISSION RESTAURATION</b> Animée par la direction</p>	Annuelle	Personnes accompagnées et accompagnateurs, élus et professionnels de cuisine	Remarques et amélioration de la qualité des repas
 <p><b>REUNIONS PARENTS / AIDANTS</b></p>	Bi-annuelle	Enfants, familles et/ou représentant légaux, professionnels	Rencontres festives, rencontres thématiques,

## Pour le Pôle enfance Ouest :

- Renforcer nos **réponses personnalisées** pour l'ensemble des enfants accueillis en poursuivant notre logique de parcours (passer progressivement sur une dynamique de dispositif, DIME, visant à mettre en adéquation l'ensemble des moyens humains et institutionnels sur notre territoire afin de répondre aux besoins des enfants et adolescents)
- Poursuivre et d'accentuer, dans les projets personnalisés, les attentes des jeunes et des familles ainsi que lors de la phase d'évaluation annuelle de ce dernier en y intégrant des parcours oscillants entre milieu ordinaire et milieu spécialisé
- Renforcer notre « Pôle scolaire inclusif » par une pédagogie renforcée au sein des écoles maternelles, primaire et secondaires (**IME dans les murs des établissements scolaires**)
- Proposer des réponses durables, fluides, s'inscrivant dans des **logiques de parcours** à proximité du domicile des familles en privilégiant le milieu ordinaire (antenne sur l'Ouest de département, extension des services, villa d'application, ...).
- Poursuivre l'approfondissement des réponses toujours plus personnalisées pour chaque enfant accueilli en fonction de ces attentes et de ces besoins, de son environnement proche, afin de faire du « sur-mesure ». Notre vision est d'encourager toutes les initiatives visant des parcours inclusifs (scolaire, sociale et professionnelle) intégrant toutes les modalités d'accompagnement, en privilégiant **les logiques de droit de commun**.
- Développer/renforcer les qualifications professionnelles dans le cadre de la formation continue, suite aux situations qui vont en se complexifiant (problématique sociale en très forte augmentation) qui nécessitent une palette de réponses et de partenaires diversifiés.

Ce mouvement de transformation vise à ce que tous citoyens en situation de handicap puissent participer pleinement à la vie de la cité, selon le principe d'égalité de droit.

**Ce projet d'établissement 2023-2027 s'inscrit dans les orientations de l'AFDAIM ADAPEI 11 pour une société inclusive et solidaire** qui s'incarnent dans des évolutions concrètes portées par l'Association à travers l'action des professionnels pour une scolarité inclusive, une transformation du travail protégé, un habitat diversifié et adapté, une ouverture y compris pour les personnes les plus vulnérables.

L'avenir nous amène vers 2030 dans une vision partagée avec l'UNAPEI pour le vivre-ensemble

Nous avons la conviction que la triple expertise - personnes accompagnées, familles, professionnels - détiennent la clé de cette démarche au sein d'une société du prendre soin.

« Nous visons une **transition inclusive ambitieuse et pragmatique à la hauteur des attentes des personnes en situation de handicap.**

Comme leurs proches aidants et les professionnels qui les accompagnent, elles ont droit à une qualité de vie réelle ».

**ORIENTATIONS  
STRATÉGIQUES  
UNAPEI 2030**

Cette transition inclusive repose sur 3 leviers qui seront au cœur de tous les projets à venir pour les établissements et services de l'AFDAIM ADAPEI 11 :

- ▶ l'autodétermination des personnes en situation de handicap
- ▶ l'évolution de l'offre médico-sociale à partir de la réponse aux besoins des personnes
- ▶ l'adaptation des services de droit commun pour qu'ils soient en capacité de répondre aux attentes et besoins des personnes et de leurs proches.

La finalité est d'assurer l'effectivité des droits fondamentaux des personnes en situation de handicap tout au long du parcours de vie.

### **Établissements et services pour personnes en situation de handicap**

EANM : Etablissement d'accueil non médicalisé

ESAT : Etablissement ou service d'aide par le travail

ESMS : Etablissements et Services Médicaux Sociaux

FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé

IME : Institut médico éducatif

MAS : Maison d'accueil spécialisé

SAMSAH : Service d'accompagnement médico-social des adultes handicapés

SAVS : Service d'accompagnement à la vie sociale

SESSAD : Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

### **Institutions du secteur**

ANESM : Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

ARS : Agence régionale de santé

CCAS : Centre communal d'action sociale

CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

CDCA : Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

HAS : Haute Autorité de santé

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

UNAPEI : Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis

### **Instances internes**

CA : Conseil d'Administration

CODIR : Comité de Direction

COFIL : Comité de Pilotage

CVS : Conseil de Vie Sociale

**Autres sigles**

CASF : Code de l'action sociale et des familles.

CPOM : Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

CSE : Comité Social et Economique

CSSCT : Commission Santé et Sécurité au Travail

DUERP : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

FALC : Facile à lire et à comprendre

GPEPP : Gestion Prévisionnelle des Emplois et Parcours Professionnels

HAD : Hospitalisation A Domicile

PAG : Projet Associatif Global

PAQ : Plan d'Amélioration de la Qualité

PE : Projet d'Etablissement

QVCT : Qualité de Vie et des Conditions de Travail

RBPP : Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

RSO : Responsabilité Sociétale des Organisations



**AFDAIM-ADAPEI 11**

Rue Nicolas Cugnot  
ZI Estagnol  
11000 CARCASSONNE



04.68.10.25.50.

[contact@afdaim.org](mailto:contact@afdaim.org)

[www.afdaim-adapei11.org](http://www.afdaim-adapei11.org)

